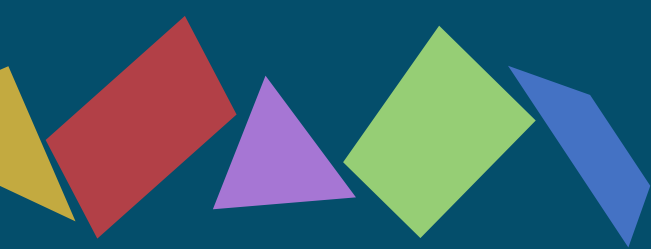
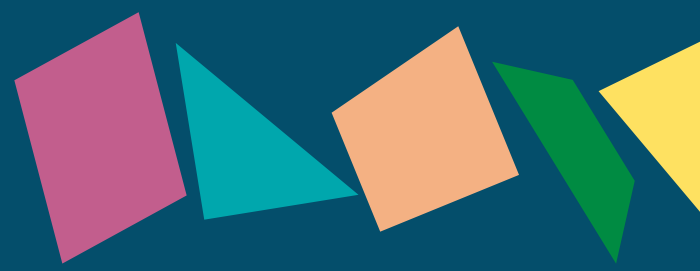


Le rapport annuel de la
représentante spéciale sur les
questions de genre

2021

A series of overlapping geometric shapes in yellow, red, purple, green, and blue, arranged in a diagonal line across the top left of the page.

LA VIOLENCE CONTRE LES JOURNALISTES ET POLITICIENNES: UNE CRISE GRANDISSANTE

A series of overlapping geometric shapes in pink, teal, orange, green, and yellow, arranged in a diagonal line across the bottom right of the page.

La violence contre les journalistes et politiciennes : Une crise grandissante

Le rapport annuel de la représentante spéciale sur les questions de genre

L'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité
et la coopération en Europe

2021

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
PARTIE 1	2
APERÇU DE LA CRISE.....	2
LA VIOLENCE EN LIGNE À L'ÉGARD DES FEMMES JOURNALISTES ET POLITIENNES	4
LA VIOLENCE DIRIGÉE CONTRE LES FEMMES JOURNALISTES	6
A. La violence sur le terrain, dans la salle de rédaction et au-delà.....	6
B. La violence en ligne contre les femmes journalistes.....	8
C. Les identités ciblées	10
D. Les thèmes ciblés.....	11
E. L'incidence sur le journalisme et la démocratie	12
LA VIOLENCE DIRIGÉE CONTRE LES FEMMES EN POLITIQUE	14
A. La violence dans les assemblées élues ou publiques, et au-delà.....	14
B. La violence en ligne contre les femmes en politique	17
C. Les politiciennes ciblées.....	18
D. L'incidence sur la sphère politique, y compris les assemblées élues.....	19
OBSTACLES À LA LUTTE CONTRE LA VIOLENCE À L'ENDROIT DES FEMMES JOURNALISTES ET POLITIENNES	21
MOYENS DE LUTTER CONTRE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES JOURNALISTES ET POLITIENNES	22
A. L'élaboration et la révision de lois	23
B. Les efforts propres aux parlements.....	24
C. Les hommes en tant qu'alliés.....	25
D. La collecte de données	26
E. Les services de soutien aux femmes journalistes et politiciennes.....	26
F. Les missions d'observation électorale	27
G. Le programme sur les femmes, la paix et la sécurité	27
CONCLUSION	28
PARTIE II	29

LE GENRE DANS LES STRUCTURES GOUVERNEMENTALES DE L'OSCE	29
A. Postes de direction de l'OSCE	30
B. Secrétariat de l'OSCE	31
C. Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH).....	31
D. Bureau du Haut-commissariat pour les minorités nationales (HCMN)	31
E. Bureau du représentant pour la liberté des médias (BRLM)	32
F. Détachements au sein du Secrétariat, des institutions et des opérations de terrain.....	32
G. Opérations de terrain : Égalité entre les sexes au sein du personnel	32
H. Derniers progrès dans l'égalité entre les sexes au sein de l'OSCE	33
REPRÉSENTATION DES FEMMES AU SEIN DE LA MISSION SPÉCIALE D'OBSERVATION EN UKRAINE	35
A. Plan d'action pour la promotion de l'égalité entre les sexes	35
B. Égalité entre les sexes au sein du personnel de la MSO	36
ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES CHEZ LES AMBASSADEURS À VIENNE ET LES REPRÉSENTANTS PERMANENTS AUPRÈS DU CONSEIL PERMANENT DE L'OSCE	37
ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES AU SEIN DE L'AP DE L'OSCE	38
A. Statistiques liées au répertoire des membres	39
B. Initiative pour stimuler la participation des femmes	40
C. Égalité entre les sexes au sein du Bureau.....	41
1. Femmes aux postes de présidents et de vice-présidents au sein de l'AP de l'OSCE	42
2. Dirigeants des commissions générales de l'AP de l'OSCE	42
D. Représentation des femmes aux sessions annuelles et aux réunions d'hiver de l'AP de l'OSCE.....	42
E. Participation des femmes aux activités d'observation des élections de l'AP de l'OSCE 2019-2020 .	44
F. Personnel permanent du Secrétariat international de l'AP de l'OSCE	45
G. Programme international d'adjoint de recherche	45
H. Représentation des femmes au sein des parlements nationaux des États participants de l'OSCE ..	46
I. Webinaires parlementaires en 2020 et 2021	46
ANNEXE A	49

INTRODUCTION

La violence contre les femmes est une épidémie mondiale qui touche au moins une femme sur trois au cours de sa vie¹. Si de nombreuses femmes sont victimes de violence – notamment de violence conjugale – dans la sphère privée, la place publique ne leur offre aucun refuge. Lorsqu’elles prennent la place qui leur revient dans la sphère publique, les femmes voient souvent leur présence et leur légitimité contestées de façon dangereuse et alarmante².

Le présent rapport compte deux parties. La première partie, de nature thématique, examine la prévalence et l’incidence de la violence dirigée contre les femmes dans deux domaines publics et influents, soit le journalisme et la politique, en mettant tout particulièrement l’accent sur le phénomène émergent de la violence en ligne. Il met en évidence – tant sur le plan quantitatif que qualitatif – la violence exercée à l’encontre des femmes journalistes et politiciennes, y compris celles qui sont particulièrement visées en raison d’autres facteurs identitaires intersectionnels. En outre, le présent rapport traite de l’incidence négative de cette violence sur les domaines du journalisme et de la politique ainsi que sur la démocratie dans son ensemble. Enfin, il fait le point sur ce qui entrave une réponse efficace et examine les solutions possibles pour lutter contre la violence envers les femmes journalistes et politiciennes. La deuxième partie présente une analyse statistique des faits nouveaux liés à l’équilibre entre les sexes au sein de la structure de dotation de l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), y compris l’Assemblée parlementaire de l’OSCE.

¹ ONU Femmes, [Quelques faits et chiffres : la violence à l’égard des femmes et des filles](#).

² Union interparlementaire, [Sexisme, harcèlement et violence à l’encontre des femmes parlementaires](#), 2016; National Democratic Institute, [#NOTTHECOST : Arrêter la violence contre les femmes en politique. Un Appel Renouvelé à l’Action](#), 2021; Flávia Biroli, « [Violence against Women and Reactions to Gender Equality in Politics](#) », *Politics & Gender*, vol. 14, n° 4, décembre 2018.

PARTIE 1

APERÇU DE LA CRISE

Comme le démontrera ce rapport, si les hommes comme les femmes qui se lancent dans le journalisme ou la politique risquent d'être victimes de violence, celle exercée à l'encontre des femmes dans ces domaines est qualitativement différente. Elle est de nature sexiste et, bien souvent, sexuelle. Elle a pour but et pour effet de dissuader les femmes de prendre leur place dans la sphère publique³. Par ailleurs, elle est souvent axée sur des aspects qui n'ont rien à voir avec le travail des femmes en tant que journalistes ou politiciennes, à savoir leur apparence, leur intelligence, leurs relations personnelles, leurs compétences professionnelles ou la sympathie qu'elles inspirent. Les auteurs de cette violence, qui sont en grande majorité des hommes, agissent souvent de la sorte dans le but de perpétuer des rôles traditionnels de genre et de restreindre ou d'empêcher la participation des femmes en tant que groupe à la sphère publique⁴. La violence ciblant les journalistes et les politiciennes peut être de nature physique, sexuelle, psychologique ou économique.

La violence dirigée contre les femmes journalistes et politiciennes est un problème croissant qui semble alimenté par le contexte mondial actuel. Le recul de la démocratie et la montée de l'autoritarisme – l'obéissance stricte à l'autorité au détriment de la liberté individuelle – mettent en danger les journalistes et les politiciens tout en limitant les conséquences de la violence pour ses auteurs⁵. De plus, certains régimes politiques de la région de l'OSCE et d'ailleurs ont utilisé la pandémie de COVID-19 comme prétexte pour faire progresser leurs politiques autoritaires dans le but de restreindre les activités médiatiques et politiques⁶. En outre, une montée de l'autoritarisme s'accompagne souvent d'une résurgence des valeurs patriarcales, ce qui a des effets dévastateurs sur l'égalité des sexes. Les dirigeants à tendance autoritaire encourageront l'intolérance et la misogynie à l'égard des femmes dans la vie publique dans le but de diviser et de cultiver la peur. À mesure que les pays progressent vers l'autoritarisme, on constate que les femmes en subissent les contrecoups. Par exemple, en mai 2021, la Hongrie et la Pologne ont réussi à faire retirer le terme « égalité des genres » d'un sommet social de l'Union européenne au Portugal. En mars 2021, la Turquie a quitté la *Convention d'Istanbul*, un traité juridiquement contraignant du Conseil de l'Europe visant à lutter contre la violence à l'égard des femmes. En Russie, la portée de nombreuses lois en matière de violence familiale a été réduite⁷.

Par ailleurs, la violence contre les femmes journalistes et politiciennes est alimentée par la masculinité toxique, c'est-à-dire par des normes de genre tenaces qui inculquent aux garçons et aux hommes qu'ils seront récompensés et valorisés s'ils sont puissants et athlétiques, s'ils gagnent à tout prix,

³ National Democratic Institute, [#NOTTHECOST : Arrêter la violence contre les femmes en politique. Un Appel Renouvelé à l'Action](#), 2021.

⁴ Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, « [Violence contre les femmes en politique](#) », *Assemblée générale des Nations Unies*, soixante-treizième session, 6 août 2018; Ludovic Rheault et al., « [Politicians in the line of fire: Incivility and the treatment of women on social media](#) », *Research and Politics*, vol. 1, n° 7, janvier-mars 2019.

⁵ National Democratic Institute, [#NOTTHECOST : Arrêter la violence contre les femmes en politique. Un Appel Renouvelé à l'Action](#), 2021.

⁶ *Ibid.*

⁷ Laura Thornton, « [How authoritarians use gender as a weapon](#) », *Global Opinion: The Washington Post*, 7 juin 2021.

s'ils contrôlent la situation et restent impassibles, et s'ils sont sexuellement performants⁸. Selon la Campagne du ruban blanc :

Ces normes sexistes stéréotypées, lorsqu'elles sont intériorisées et non contrôlées, peuvent causer un tort énorme aux jeunes et aux adultes, surtout lorsqu'elles poussent les enfants et les jeunes à adopter certains comportements de façon stricte et rigide. Les comportements à risque – y compris la violence, l'intimidation, la domination et le contrôle – adoptés par les garçons, les jeunes hommes et les hommes pour prouver qu'ils sont de « vrais hommes » ont des conséquences dévastatrices non seulement sur eux, mais aussi sur nos foyers, nos écoles, nos collectivités et nos milieux de travail⁹.

La masculinité toxique amène les hommes à croire qu'ils devraient contrôler la sphère publique et que les femmes influentes minent l'identité et le rôle des hommes dans la société.

⁸ Campagne du ruban blanc, [Boys Don't Cry](#).

⁹ *Ibid.* [TRADUCTION].

À l'échelle nationale et mondiale, les mouvements de femmes ont été de puissants moteurs qui ont fait progresser l'égalité entre les sexes. Le mouvement #MoiAussi et autres manifestations publiques dirigées par des femmes ont sensibilisé la population à l'incidence de la violence sexiste sur tous les aspects de la vie des femmes, y compris au travail. Aujourd'hui, la mentalité voulant que les remarques sexistes ou le harcèlement fassent « partie du travail » n'est plus acceptable. En effet, de nombreux hommes et de nombreuses femmes exigent des changements dans le monde des médias et de la politique; pensons par exemple aux pressions exercées en vue d'accroître le nombre de femmes occupant des postes de gestion dans les salles de nouvelles ainsi que la diversité à tous les niveaux hiérarchiques¹⁰. Pourtant, en dépit d'une prise de conscience croissante du problème, dans les pays représentés à l'AP OSCE comme ailleurs dans le monde, le fléau de la violence dirigée contre les femmes journalistes et politiciennes demeure omniprésent.

LA VIOLENCE EN LIGNE À L'ÉGARD DES FEMMES JOURNALISTES ET POLITIENNES

L'Internet, y compris les médias sociaux, est devenu un outil incontournable et très utile pour les journalistes et les politiciens, qui l'utilisent pour communiquer avec leurs collègues et le public, mener des recherches et s'exprimer¹¹. En revanche, il a également fourni une plateforme à la violence sexiste en ligne, une forme de violence particulièrement répandue à l'encontre des femmes journalistes et politiciennes.

On entend par « violence en ligne » le fait qu'un malfaiteur utilise Internet pour commettre ou propager un acte de violence en vue de nuire au bien-être d'une personne ou d'un groupe. Si les hommes comme les femmes sont victimes de violence par l'entremise des médias sociaux et des technologies de la communication, les recherches indiquent que les femmes et les filles sont plus susceptibles de vivre de la cyberviolence, notamment des types graves de harcèlement et de violence sexuelle en ligne, et que cette forme de violence est liée à des problèmes sociaux plus profonds de sexisme et de misogynie¹². Selon un document de 2019 du Conseil de l'Europe :

Le harcèlement en ligne, misogynie et sexiste, est en augmentation. Bien qu'Internet n'en soit pas à l'origine, il contribue à la propagation et à la perpétuation des stéréotypes de genre, du sexisme et des discours haineux sexistes; les efforts déployés pour lutter contre ce problème et limiter ses répercussions négatives doivent donc maintenant tenir compte de cette nouvelle dimension complexe¹³.

La résolution 68/181 de l'Assemblée générale des Nations Unies indique que « les violations, les atteintes et les actes de discrimination et de violence commis grâce à des moyens informatiques contre les femmes [...] en vue de les discréditer ou d'inciter à commettre des violations et atteintes à leur encontre, constituent un problème croissant et peuvent être la manifestation d'une discrimination sexiste

¹⁰ Union interparlementaire, [Sexisme, harcèlement et violence à l'encontre des femmes parlementaires](#), 2016.

¹¹ Amnesty International, [Toxic Twitter – A Toxic Place for Women](#), 2018.

¹² YWCA Canada, [Créer un monde numérique plus sécuritaire pour les jeunes femmes. Le Projet déclic – Résumé du rapport d'évaluation des besoins](#), septembre 2015.

¹³ Conseil de l'Europe, « [Les femmes en politique et dans le discours public : Quel rôle peuvent jouer les parlements nationaux dans la lutte contre l'augmentation du harcèlement et du discours de haine à l'égard des femmes politiques et parlementaires?](#) », document d'information pour la Conférence européenne des Présidentes et Présidents de Parlement, 24 et 25 octobre 2019.

systémique¹⁴ ». La violence en ligne contre les femmes est semblable à d'autres types de violence fondée sur le sexe : elle est utilisée comme outil pour contrôler les femmes, pour maintenir la domination des hommes sur les femmes et pour renforcer les normes, les rôles et les structures patriarcales. Toutefois, la violence en ligne diffère des autres formes de violence dirigée contre les femmes en raison de certaines caractéristiques qui lui sont propres¹⁵ :

- Acharnement : Les victimes peuvent être attaquées en ligne à n'importe quelle heure, n'importe quel jour, et il n'y a pas d'endroit « sûr » où elles peuvent se réfugier.
- Désinhibition : Les auteurs ressentent moins d'empathie et trouvent plus facile d'être cruels lorsqu'ils ne peuvent pas voir leur cible ou être vus par elle, particulièrement lorsqu'ils agissent de façon anonyme.
- Public : L'univers numérique peut donner accès à un énorme public.
- Anonymat : Les auteurs de violence peuvent utiliser la tromperie ou l'anonymat pour mener leurs activités.
- Facilité d'accès : L'automatisation de la technologie exige peu de connaissances techniques et l'abordabilité de la plupart des technologies favorise l'accès.
- Permanence numérique : Le contenu publié en ligne au sujet d'une personne devient habituellement une partie de son identité numérique permanente et est presque impossible à supprimer.

La violence en ligne dirigée contre les femmes peut prendre de nombreuses formes, dont les suivantes :

- le harcèlement ou le pollupostage, lorsqu'un agresseur utilise la technologie pour contacter continuellement une victime, la menacer ou lui faire peur;
- le cyberharcèlement, lorsqu'un agresseur contacte sa victime de façon répétée et non désirée par le biais de courriels, de messages textes ou de plateformes de médias sociaux;
- la distribution non consensuelle d'enregistrements, d'images ou de messages à caractère sexuel dans le but de harceler ou d'humilier la personne ciblée;
- les campagnes de désinformation, dans le cadre desquelles des personnes, des groupes de personnes ou des entités gouvernementales diffusent délibérément de faux renseignements au sujet d'une personne ou de son travail dans le but de la discréditer et d'entacher sa réputation;
- la divulgation de renseignements personnels, lorsqu'un agresseur communique les renseignements personnels d'une victime dans l'intention de lui causer du tort.

Il est difficile de prévenir la violence en ligne et de mener des poursuites judiciaires à cet égard, ce qui pose de sérieux problèmes aux victimes, à leurs familles, aux forces de l'ordre, au système judiciaire et aux gouvernements. De plus, les responsables de l'application de la loi, de la justice et du gouvernement ne comprennent souvent pas le tort irréparable causé à la santé mentale et physique des victimes. En outre, les responsables de l'application de la loi continuent de penser que la violence en ligne n'est pas de la

¹⁴ Assemblée générale des Nations Unies, « [Résolution 68/181](#) », Assemblée générale des Nations Unies, soixante-huitième session, 30 janvier 2014.

¹⁵ Jessica West, [Cyber-Violence Against Women](#), Battered Women's Support Services, mai 2014, p. 2; Commission « Le large bande au service du développement numérique » des Nations Unies, [Lutter contre la violence en ligne à l'égard des femmes et des jeunes filles : Appel à une prise de conscience à l'échelle mondiale](#), 2015, p. 23.

violence réelle, ce qui entraîne un manque de soutien institutionnel et fait en sorte que les auteurs peuvent continuer d’agir en toute impunité. Cela peut conduire à un manque de volonté de signaler les attaques en ligne, ce qui fait en sorte que les auteurs sont une fois de plus exemptés de conséquences, créant ainsi un cercle vicieux. Ces dernières années, des femmes journalistes et politiciennes ont été prises pour cible par des auteurs de violences en ligne, une situation troublante qui sera examinée plus loin dans ce rapport.

LA VIOLENCE DIRIGÉE CONTRE LES FEMMES JOURNALISTES

De nombreux experts s’accordent à dire que les atteintes à la liberté de la presse et aux activités des journalistes se sont intensifiées ces dernières années. La rhétorique politique de plus en plus hostile à l’égard des médias dans l’ensemble de la région de l’OSCE et ailleurs dans le monde, combinée à l’essor des médias sociaux et, plus récemment, aux contraintes du travail pendant la pandémie de COVID-19, a exercé une pression exceptionnelle sur tous les journalistes¹⁶. De plus, la violence à l’égard des journalistes s’est accrue et, trop souvent, les auteurs restent impunis¹⁷.

Les femmes journalistes sont exposées à des risques supplémentaires comparativement à leurs homologues masculins. Cette violence sexiste prend de nombreuses formes, allant de la violence physique et sexuelle à la discrimination en milieu de travail, en passant par les menaces et le harcèlement misogynes en ligne. Pour les femmes qui se trouvent à l’intersection de différents facteurs identitaires, le risque s’accroît davantage¹⁸.

A. LA VIOLENCE SUR LE TERRAIN, DANS LA SALLE DE RÉDACTION ET AU-DELÀ

Les femmes journalistes sont beaucoup moins nombreuses que les hommes à être tuées dans l’exercice de leurs fonctions. L’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture (UNESCO) rapporte que 1 454 journalistes, dont 114 femmes, ont été tués depuis 1993¹⁹. Plusieurs raisons expliquent cet écart. En plus d’être sous-représentées dans l’industrie en général, les femmes journalistes sont moins susceptibles que les hommes de faire des reportages à partir des zones de conflit ou sur des sujets plus dangereux, peut-être en raison de stéréotypes et de pratiques d’exclusion dans les salles de rédaction²⁰.

¹⁶ Représentant de l’OSCE pour la liberté des médias, [Regular Report to the Permanent Council For the period from 4 December 2020 to 13 May 2021](#), 13 mai 2021; les organisations partenaires de la Plateforme pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes du Conseil de l’Europe, [Liberté des médias en Europe : des actions concrètes s’imposent! Rapport annuel 2021](#), Conseil de l’Europe, avril 2021; Julie Posetti, Emily Bell et Pete Brown, [Journalism & the Pandemic: A Global Snapshot of Impacts](#), International Center for Journalists [ICFJ] et Tow Center for Digital Journalism at Columbia University, 2020; Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture [UNESCO], [Intensification des attaques, nouvelles défenses : développements récents dans la lutte pour protéger les journalistes et mettre fin à l’impunité](#), 2019.

¹⁷ Représentant de l’OSCE pour la liberté des médias, [Safety of Journalists: An imperative for free media](#), 2019; UNESCO, [Intensification des attaques, nouvelles défenses : développements récents dans la lutte pour protéger les journalistes et mettre fin à l’impunité](#), 2019.

¹⁸ Reporters sans frontières [RSF], [Le journalisme face au sexisme](#), 8 mars 2021; Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, « [Combattre la violence à l’égard des femmes journalistes](#) », Assemblée générale des Nations Unies, quarante-quatrième session, 6 mai 2020; Michelle Ferrier, [Attacks and Harassment: The Impact on Female Journalists and Their Reporting](#), Troll-Busters et International Women’s Media Foundation, 2018.

¹⁹ UNESCO, [UNESCO observatory of killed journalists](#) [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT]. Pour d’autres rapports sur la violence contre les journalistes, voir Comité pour la protection des journalistes, [Explore CPJ’s database of attacks on the press](#); Reporters sans frontières, [Baromètre des violations de la liberté de la presse](#); Conseil de l’Europe, [Plateforme pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes](#).

²⁰ UNESCO, [Intensification des attaques, nouvelles défenses : développements récents dans la lutte pour protéger les journalistes et mettre fin à l’impunité](#), 2019, p. 50.

En effet, lors d'un sondage mené par Reporters sans frontières dans 120 pays, 45 % des 150 répondants ont indiqué que, bien souvent, les femmes journalistes de leur pays sont souvent délibérément écartées des zones jugées dangereuses²¹.

Plus récemment, la représentation des femmes dans le domaine des médias s'est accrue, et un plus grand nombre de femmes se voient offrir les mêmes occasions d'affectation que les hommes (y compris dans les régions dangereuses ou pour traiter de sujets hasardeux). Ainsi, les femmes journalistes sont de plus en plus victimes de violence physique dans le cadre de ces affectations, et cette violence est souvent fondée sur le sexe.

Les femmes journalistes risquent également d'être placées en détention, ce qui peut présenter des difficultés et des risques particuliers pour elles, notamment des menaces de violences sexuelles ou des actes de cette nature²². Selon Reporters sans frontières, le nombre de femmes journalistes détenues a augmenté de 35 % entre décembre 2019 et décembre 2020, bien que le nombre total de journalistes détenus soit demeuré à peu près stable²³. Selon la Coalition For Women In Journalism, pendant le seul mois de mai 2021, 19 autres femmes journalistes ont été placées en détention, dont plusieurs au Bélarus²⁴.

Les femmes journalistes subissent aussi de nombreuses autres formes de violence. Un sondage mené auprès de femmes journalistes dans 50 pays a révélé que 48 % des répondantes avaient été victimes de violence fondée sur le sexe au travail, y compris de harcèlement sexuel, de violence physique et de violence verbale, psychologique et économique²⁵. Un autre sondage mené auprès de femmes journalistes et de professionnelles des médias a révélé que 63 % des répondantes avaient été menacées ou harcelées en ligne à au moins une reprise²⁶. Au cours du premier trimestre de 2021, la Coalition For Women In Journalism a recensé 348 cas de violence et de menaces contre des femmes journalistes dans le monde, comme des cas d'attaque ou d'entrave sur le terrain, d'agression ou de harcèlement sexuels, d'agression physique (y compris de torture), d'arrestation, de détention, de harcèlement juridique, de harcèlement organisationnel, de menace de mort ou de violence, ou d'expulsion du travail²⁷.

Cette violence semble être à la hausse. La Coalition For Women in Journalism rapporte que les cas de violence et de menaces contre les femmes journalistes se multiplient partout dans le monde²⁸. La majorité des femmes qui ont répondu à un sondage mené conjointement par l'International Women's Media

²¹ Reporters sans frontières, [Le journalisme face au sexisme](#), 8 mars 2021.

²² Reporters sans frontières, [Le journalisme face au sexisme](#), 8 mars 2021; Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, [Combattre la violence à l'égard des femmes journalistes](#), Assemblée générale des Nations Unies, quarante-quatrième session, 6 mai 2020, para. 28.

²³ Reporters sans frontières, [Bilan RSF 2020 : une augmentation de 35 % du nombre de femmes journalistes en détention arbitraire](#), 11 décembre 2020.

²⁴ Coalition For Women In Journalism, [Press Freedom Status for Women Journalists: May 2021](#), 1^{er} juin 2021.

²⁵ Fédération internationale des journalistes, « [IFJ survey: One in two women journalists suffer gender-based violence at work](#) », News release, 24 novembre 2017 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

²⁶ Michelle Ferrier, [Attacks and Harassment: The Impact on Female Journalists and Their Reporting](#), Troll-Busters et International Women's Media Foundation, 2018, p. 22.

²⁷ Coalition For Women In Journalism, [2021 First Quarterly Report](#), 1^{er} mai 2021.

²⁸ *Ibid.*

Foundation et Troll-Busters en 2018 ont signalé une augmentation des attaques physiques et en ligne contre des journalistes et des professionnelles des médias au cours des cinq dernières années, 67 % ayant observé une augmentation du nombre d'attaques physiques et 90 % ayant observé une augmentation des menaces en ligne²⁹. De même, 85 % des répondants à un sondage du Comité pour la protection des journalistes mené auprès de femmes et de journalistes non binaires aux États-Unis et au Canada estiment que la sécurité des journalistes a diminué dans les cinq dernières années³⁰.

Les femmes en journalisme sont aussi victimes de leurs propres collègues du secteur et sont confrontées à diverses formes de discrimination, de harcèlement et de violence. Par exemple, selon un sondage réalisé par la Fédération internationale des journalistes en 2017, parmi les femmes journalistes de 50 pays qui ont subi des violences sexistes, l'auteur était un superviseur dans 38 % des cas et un collègue dans 17 % des cas³¹. De plus, selon un sondage mené par Reporters sans frontières auprès de ses correspondantes dans le monde entier ainsi qu'auprès de journalistes qui traitent de questions liées au genre, 51 % des répondantes ayant subi des violences sexuelles ont indiqué qu'au moins un des auteurs de ces violences était un supérieur hiérarchique³².

De nombreuses femmes travaillant dans le domaine du journalisme et des médias ont dénoncé les abus en milieu de travail, certaines puisant la force de le faire dans le mouvement #MoiAussi. Par exemple, après que la présentatrice danoise Sofie Linde a dénoncé le harcèlement sexuel en août 2020, plus de 1 600 professionnelles des médias ont signé une tribune dans un journal danois, laquelle décrivait leur expérience en ces termes : « Remarques inappropriées sur notre apparence ou nos vêtements; messages scabreux; comportement physique qui dépasse les bornes; avertissements sur les hommes à éviter à la fête de Noël³³ ».

B. LA VIOLENCE EN LIGNE CONTRE LES FEMMES JOURNALISTES

L'essor de l'Internet a été accompagné d'une montée de la violence en ligne, y compris des attaques en ligne contre des femmes journalistes. De nombreux experts s'accordent à dire que les femmes journalistes sont plus souvent la cible d'attaques en ligne et qu'elles font l'objet d'attaques plus virulentes et sexualisées que les hommes journalistes³⁴.

²⁹ Michelle Ferrier, [Attacks and Harassment: The Impact on Female Journalists and Their Reporting](#), Troll-Busters et International Women's Media Foundation, 2018, p. 25.

³⁰ Lucy Westcott et James W. Foley, « [‘Les menaces nous suivent jusque chez nous’ : Une enquête approfondit les risques auxquels sont exposés les femmes journalistes aux USA et au Canada](#) », Comité pour la protection des journalistes, 4 septembre 2019.

³¹ Fédération internationale des journalistes, « [IFJ survey: One in two women journalists suffer gender-based violence at work](#) », News release, 24 novembre 2017 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

³² Reporters sans frontières, [Le journalisme face au sexisme](#), 8 mars 2021, p. 11.

³³ *Ibid.*

³⁴ Barbara Trionfi et Javier Luque, [Newsroom Best Practices for Addressing Online Violence against Journalists: Perspectives from Finland, Germany, Poland, Spain and the United Kingdom](#), Institut international de la presse, juin 2019, p. 6; les organisations partenaires de la Plateforme pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes du Conseil de l'Europe, [Liberté des médias en Europe : des actions concrètes s'imposent! Rapport annuel 2021](#), Conseil de l'Europe, avril 2021, p. 11.

Les attaques en ligne peuvent prendre de multiples formes : harcèlement, abus et menaces misogynes, atteintes à la vie privée et à la sécurité numérique, campagnes coordonnées de désinformation³⁵.

L'analyse de l'Institut international de la presse, effectuée dans le cadre du projet du représentant de l'OSCE pour la liberté des médias sur la sécurité des femmes journalistes en ligne, a révélé que les attaques en ligne ciblant les femmes journalistes en Europe pouvaient être divisées en cinq catégories, à savoir : le dénigrement, les insultes sexistes, les menaces de violence sexuelle et de mort, les menaces et les insultes envers la famille, et les campagnes visant à porter atteinte à la réputation professionnelle³⁶.

La fréquence et la gravité de ce phénomène violent semblent augmenter. L'ancien représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, Harlem Désir, a prévenu en 2019 que le harcèlement en ligne s'intensifiait dans la région de l'OSCE comme ailleurs, ce qui avait des répercussions importantes sur le travail des femmes journalistes et leur participation dans le domaine du journalisme³⁷. Des experts européens ont décrit une « montée » des abus en ligne contre les journalistes, en particulier les femmes, en 2020³⁸. D'après les premiers résultats d'une enquête mondiale sur les journalistes, menée par l'International Centre for Journalists (ICFJ) et l'UNESCO et publiée en 2020, près des trois quarts (73 %) des femmes interrogées ont déclaré avoir été victimes de violence en ligne³⁹. Ce chiffre dépasse celui des enquêtes menées au cours des années précédentes, bien qu'il soit impossible de comparer directement les différentes enquêtes⁴⁰.

La violence en ligne peut mener à la violence hors ligne. Parmi les journalistes qui ont répondu à l'enquête de l'ICFJ et de l'UNESCO, 20 % des femmes ont déclaré avoir été agressées ou maltraitées en personne à la suite de violences précédemment subies en ligne. Plus de la moitié des femmes arabes interrogées (53 %) ont déclaré avoir subi des attaques hors ligne découlant d'interactions en ligne, contre 11 % des femmes blanches interrogées⁴¹.

Les menaces, le harcèlement et les attaques peuvent avoir une incidence négative sur la santé mentale et le bien-être d'une personne. Les femmes journalistes victimes d'une attaque en ligne ou physique font état de flash-back, de sentiments de culpabilité et d'isolement, ou de syndrome de stress post-traumatique,

³⁵ UNESCO, [The Chilling: global trends in online violence against women journalists: research discussion paper](#), 30 avril 2021, p. 10 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

³⁶ Barbara Trionfi et Javier Luque, [Newsroom Best Practices for Addressing Online Violence against Journalists: Perspectives from Finland, Germany, Poland, Spain and the United Kingdom](#), Institut international de la presse, juin 2019, p. 8 à 11.

³⁷ Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, [Communiqué by the OSCE Representative on Freedom of the Media on Media Pluralism, Safety of Female Journalists and Safeguarding Marginalized Voices Online](#), communiqué n° 1/2019.

³⁸ Les organisations partenaires de la Plateforme pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes du Conseil de l'Europe, [Liberté des médias en Europe : des actions concrètes s'imposent! Rapport annuel 2021](#), Conseil de l'Europe, avril 2021, p. 11.

³⁹ UNESCO, [The Chilling: global trends in online violence against women journalists: research discussion paper](#), 30 avril 2021, p. 12 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

⁴⁰ Voir par exemple : Michelle Ferrier, [Attacks and Harassment: The Impact on Female Journalists and Their Reporting](#), Troll-Busters et International Women's Media Foundation, 2018; Fédération internationale des journalistes, [Cyberharcèlement : les femmes journalistes gravement touchées, selon une enquête mondiale de la FIJ](#), 23 novembre 2018; Fédération internationale des journalistes, « [IFJ survey: One in two women journalists suffer gender-based violence at work](#) », News release, 24 novembre 2017 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

⁴¹ UNESCO, [The Chilling: global trends in online violence against women journalists: research discussion paper](#), 30 avril 2021, p. 23 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

ainsi que d'autres effets émotionnels, réactions physiques et sentiments négatifs⁴². Par exemple, une répondante à un questionnaire de l'OSCE sur la sécurité en ligne des femmes journalistes a déclaré que la violence en ligne l'avait affectée psychologiquement et qu'il lui avait été difficile de se sentir en sécurité pendant un certain temps. Une autre a indiqué qu'elle avait fait l'objet d'une campagne d'abus en ligne si grave qu'elle avait longtemps eu du mal à dormir⁴³.

Malgré une reconnaissance accrue du fait que la violence à l'égard des femmes journalistes se manifeste de plus en plus en ligne, il est probable que l'ampleur de cette violence soit encore sous-estimée. De nombreuses femmes ne dénoncent pas la violence qu'elles subissent à leur supérieur ou à la police, souvent en raison de la stigmatisation et de l'anticipation de conséquences professionnelles négatives, comme le fait de se voir refuser des affectations à l'avenir⁴⁴.

C. LES IDENTITÉS CIBLÉES

Tant hors ligne qu'en ligne, les agresseurs ciblent avec une grande virulence les femmes journalistes qui sont marginalisées sur divers plans⁴⁵. Les actes de violence qu'ils commettent peuvent être fondés sur la race, l'origine ethnique, la religion, l'origine nationale, le handicap, l'orientation sexuelle et l'identité ou l'expression de genre, entre autres facteurs identitaires.

Par exemple, parmi les répondantes au sondage de l'ICFJ et de l'UNESCO, 88 % des femmes juives, 86 % des femmes autochtones et 81 % des femmes noires avaient été victimes de violence en ligne, comparativement à 64 % des femmes blanches. De même, 88 % des répondantes lesbiennes et 85 % des répondantes bisexuelles avaient été victimes de violence en ligne, comparativement à 72 % des répondantes hétérosexuelles⁴⁶. En analysant les gazouillis envoyés aux femmes journalistes et politiques des États-Unis et du Royaume-Uni en 2017, Amnesty International a constaté que les femmes noires, asiatiques, latino-américaines et d'ascendance mixte étaient 34 % plus susceptibles que les femmes blanches d'être mentionnées dans les gazouillis injurieux ou problématiques⁴⁷.

Dans une certaine mesure, les identités particulières qui augmentent le risque qu'un journaliste fasse l'objet de violence varient selon le contexte géopolitique. Par exemple, en Norvège, les femmes immigrantes, en particulier les journalistes immigrantes noires et musulmanes, ont été reconnues comme

⁴² Michelle Ferrier, *Attacks and Harassment: The Impact on Female Journalists and Their Reporting*, Troll-Busters et International Women's Media Foundation, 2018, p. 36 et 37; UNESCO, *The Chilling: global trends in online violence against women journalists; research discussion paper*, 30 avril 2021, p. 13 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

⁴³ Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, *Summary of the OSCE RFoM Questionnaire on Safety of Female Journalists Online*.

⁴⁴ UNESCO, *The Chilling: global trends in online violence against women journalists; research discussion paper*, 30 avril 2021, p. 15 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT]; Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, « *Combattre la violence à l'égard des femmes journalistes* », Assemblée générale des Nations Unies, quarante-quatrième session, 6 mai 2020, para. 31; Michelle Ferrier, *Attacks and Harassment: The Impact on Female Journalists and Their Reporting*, Troll-Busters et International Women's Media Foundation, 2018, p. 12.

⁴⁵ Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, « *Combattre la violence à l'égard des femmes journalistes* », Assemblée générale des Nations Unies, quarante-quatrième session, 6 mai 2020, para. 53 à 60; Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, *Communiqué by the OSCE Representative on Freedom of the Media on Media Pluralism, Safety of Female Journalists and Safeguarding Marginalized Voices Online*, communiqué n° 1/2019.

⁴⁶ UNESCO, *The Chilling: global trends in online violence against women journalists; research discussion paper*, 30 avril 2021, p. 22 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

⁴⁷ Amnesty International, *Troll Patrol Findings: Using Crowdsourcing, Data Science & Machine Learning to Measure Violence and Abuse against Women on Twitter*.

étant particulièrement ciblées par les propos haineux⁴⁸. Par ailleurs, Crister Ohlsson, responsable de la sécurité au sein du groupe de médias suédois Bonnier News, a déclaré qu'une grande partie du harcèlement contre les journalistes travaillant pour l'entreprise est de nature antisémite⁴⁹.

La Coalition For Women in Journalism a répertorié les agressions à caractère raciste commises contre des femmes journalistes. Au Portugal, en mai 2021, la correspondante Conceição Queiroz a été intimidée par un passant et victime de discrimination raciale pendant une émission en direct. En Turquie, la chroniqueuse Karel Valansi a été la cible d'attaques antisémites et a fait l'objet d'une campagne de salissage en ligne⁵⁰.

D. LES THÈMES CIBLÉS

Les reportages sur certains sujets « délicats » ou « polarisants » semblent attirer les abus en ligne. C'est vrai autant pour les hommes journalistes que pour les femmes journalistes; cependant, les hommes ont tendance à être victimes de mauvais traitements ciblés qui mettent l'accent sur leur rendement professionnel (le reportage), tandis que les attaques ciblant les femmes vont souvent au-delà du reportage et prennent davantage la forme d'insultes sexistes et liées aux traits de personnalité⁵¹.

Plus particulièrement, les agresseurs semblent cibler davantage les femmes journalistes lorsque ces dernières écrivent des articles sur les femmes, le genre et la sexualité. Le genre était le thème le plus souvent associé à un harcèlement en ligne accru selon ce qu'ont indiqué les participantes à l'enquête menée par l'ICFJ et l'UNESCO auprès de femmes journalistes de 125 pays. La même enquête souligne que les articles sur le féminisme, la violence familiale, les agressions sexuelles, le féminicide, les droits liés à la procréation et à l'avortement, ainsi que les questions relatives aux personnes transgenres, ont fait l'objet de critiques particulièrement virulentes⁵². Selon une autre étude de l'Institut international de la presse, les articles qui semblent appuyer les droits des personnes LGBTQ (lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers) ou le féminisme ont suscité des réactions négatives en Finlande, en Allemagne, en Pologne, en Espagne et au Royaume-Uni⁵³. De 2012 à 2017, Reporters sans frontières a enregistré 11 meurtres, 12 emprisonnements et 25 attaques contre des journalistes en rapport avec leurs reportages sur les droits des femmes⁵⁴.

D'autres types de reportages politiques peuvent susciter des comportements abusifs et discriminatoires. Les résultats de l'enquête de l'ICFJ et de l'UNESCO ont permis de déterminer que la « politique et les élections » est le deuxième sujet de reportage le plus susceptible de provoquer du harcèlement et d'abus

⁴⁸ Reporters sans frontières, [Le journalisme face au sexisme](#), 8 mars 2021, p. 20.

⁴⁹ UNESCO, [The Chilling: global trends in online violence against women journalists: research discussion paper](#), 30 avril 2021, p. 25 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

⁵⁰ The Coalition For Women In Journalism, [Press Freedom Status for Women Journalists: May 2021](#), 1^{er} juin 2021.

⁵¹ Barbara Trionfi et Javier Luque, [Newsroom Best Practices for Addressing Online Violence against Journalists: Perspectives from Finland, Germany, Poland, Spain and the United Kingdom](#), Institut international de la presse, juin 2019, p. 6.

⁵² UNESCO, [The Chilling: global trends in online violence against women journalists: research discussion paper](#), 30 avril 2021, p. 31 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

⁵³ Barbara Trionfi et Javier Luque, [Newsroom Best Practices for Addressing Online Violence against Journalists: Perspectives from Finland, Germany, Poland, Spain and the United Kingdom](#), Institut international de la presse, juin 2019, p. 8.

⁵⁴ Reporters sans frontières, [RSF révèle les "enquêtes interdites" sur les droits des femmes](#), 5 mars 2018.

en ligne, après le thème du genre⁵⁵. D'après une enquête menée au Canada et aux États-Unis auprès de journalistes de genre féminin et de genre non conforme, les journalistes qui couvraient un large éventail de sujets avaient fait l'objet de harcèlement, mais celles qui couvraient la politique locale et nationale et l'extrémisme subissaient des abus encore plus graves et à long terme⁵⁶.

Selon une étude menée en 2015 par le représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, certaines femmes journalistes de la région de l'OSCE ont indiqué que les sujets qui déclenchaient le plus souvent des commentaires abusifs en ligne étaient la politique, en particulier la critique du gouvernement, la migration, les droits de la personne, la religion, le féminisme, le terrorisme et le conflit entre Israël et la Palestine⁵⁷. Par exemple, en Allemagne, en mai 2021, les journalistes Katherin Grabener et Antonia Yamin ont été attaquées par des manifestants lors d'une manifestation sur le conflit entre Israël et la Palestine⁵⁸.

Les recherches de l'Institut international de la presse indiquent que le type de reportages politiques qui déclenchent le plus d'abus varie selon le pays et la région. Par exemple, les reportages sur les réfugiés et la migration ont donné lieu à des attaques en ligne contre des journalistes en Finlande, en Allemagne, en Pologne et au Royaume-Uni. La couverture du conflit entre la Russie et l'Ukraine a suscité de vives réactions négatives en Finlande et en Pologne. Les discussions sur le mouvement indépendantiste catalan déclenchent des violences contre les journalistes dans toute l'Espagne⁵⁹. À Malte, la journaliste Daphne Caruana Galizia a été assassinée par une voiture piégée en 2017 alors qu'elle enquêtait sur la corruption au sein de la société et du gouvernement maltais. Cette situation montre que malheureusement, les attaques et les campagnes de dénigrement intensives en ligne, y compris celles auxquelles se livrent des politiciens et d'autres puissants acteurs, peuvent conduire à de la violence physique, voire au meurtre.

Selon Reporters sans frontières, les femmes journalistes sportives sont également victimes de violence et de discrimination fondées sur le sexe⁶⁰. Par exemple, en mars 2021, plus de 150 femmes journalistes de sport en France ont signé un article dénonçant la discrimination et le harcèlement sexuel dont elles sont victimes dans l'exercice de leurs fonctions⁶¹.

E. L'INCIDENCE SUR LE JOURNALISME ET LA DÉMOCRATIE

La violence à l'encontre des femmes journalistes, surtout après qu'elles ont fait des reportages sur des sujets controversés, peut dissuader les femmes de participer à l'industrie des médias. Pour certaines femmes journalistes, la violence en ligne ou en personne peut limiter leur capacité à faire leur travail,

⁵⁵ UNESCO, [The Chilling: global trends in online violence against women journalists; research discussion paper](#), 30 avril 2021, p. 31 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

⁵⁶ Lucy Westcott et James W. Foley, « ['Les menaces nous suivent jusque chez nous' : Une enquête approfondit les risques auxquels sont exposés les femmes journalistes aux USA et au Canada](#) », Comité pour la protection des journalistes, 4 septembre 2019.

⁵⁷ Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, [Summary of the OSCE RFoM Questionnaire on Safety of Female Journalists Online](#).

⁵⁸ The Coalition For Women In Journalism, [Press Freedom Status for Women Journalists: May 2021](#), 1^{er} juin 2021.

⁵⁹ Barbara Trionfi et Javier Luque, [Newsroom Best Practices for Addressing Online Violence against Journalists: Perspectives from Finland, Germany, Poland, Spain and the United Kingdom](#), Institut international de la presse, juin 2019, p. 8.

⁶⁰ Reporters sans frontières, [Le journalisme face au sexisme](#), 8 mars 2021, p. 18 et 19.

⁶¹ « [Femmes journalistes de sport, nous occupons le terrain!](#) », *Le Monde*, 21 mars 2021.

nuire à leur réputation, voire les pousser à quitter la profession⁶². Par exemple, des femmes journalistes au Royaume-Uni ont dit avoir évité de faire des reportages sur des histoires de harcèlement de femmes pour éviter d'être elles-mêmes harcelées, et avoir plutôt relayé les histoires en question à des collègues masculins⁶³.

Selon un sondage mené auprès de femmes journalistes qui avaient été menacées, harcelées ou attaquées au moins une fois, 37 % d'entre elles ont déclaré avoir évité d'écrire certains articles. D'autres ont pensé à quitter la profession (29 %), ont observé des répercussions négatives sur leur avancement professionnel (24 %), se sont fait voler la une ou ont manqué une histoire (17 %), ont envisagé de demander un transfert ou un changement de spécialité (16 %), ou l'ont effectivement demandé (16 %)⁶⁴.

Lorsque cette violence conduit les femmes à quitter le journalisme, cela se traduit par des médias moins diversifiés et moins représentatifs. Plusieurs études montrent qu'une salle de nouvelles plus diversifiée favorise la réalisation de reportages plus précis et plus complets, ainsi que la couverture de questions qui passeraient autrement sous silence, y compris des questions d'intérêt pour les femmes et le débat public⁶⁵. L'ensemble de la société bénéficie donc d'un débat public ouvert à tous. Le tout est lié au droit de la société à une information pluraliste, à la démocratie et, de façon plus générale, au développement durable. Comme l'a indiqué Virginia Pérez Alonso, codirectrice du journal *Público* :

Nous vivons dans une société où les voix des femmes sont moins entendues que celles des hommes parce que les hommes prédominent dans les structures de pouvoir, des structures que les femmes ont du mal à intégrer pour se faire entendre. Si, à ce point, les femmes s'abstiennent de faire certains commentaires ou de publier de l'information, on prive les citoyens de l'accès à d'autres voix⁶⁶.

Les attaques contre les femmes journalistes servent également à discréditer les journalistes en général, ce qui entraîne une perte de confiance envers les médias grand public et une propagation accrue de la désinformation par des moyens informels⁶⁷. En Allemagne, par exemple, l'Institut international de la presse a conclu que les attaques contre les femmes journalistes ne visaient pas seulement à réduire la presse au silence, mais aussi, plus largement, à favoriser la division sociale et à perturber l'échange démocratique d'idées et d'opinions⁶⁸.

⁶² UNESCO, [The Chilling: global trends in online violence against women journalists; research discussion paper](#), 30 avril 2021, p. 13 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT]; Reporters sans frontières, [Le journalisme face au sexisme](#), 8 mars 2021, p. 25; Marilyn Clark et Anna Grech, [Journalists under pressure – Unwarranted interference, fear and self-censorship in Europe](#), Conseil de l'Europe, 2017.

⁶³ Barbara Trionfi et Javier Luque, [Newsroom Best Practices for Addressing Online Violence against Journalists: Perspectives from Finland, Germany, Poland, Spain and the United Kingdom](#), Institut international de la presse, juin 2019, p. 54.

⁶⁴ Michelle Ferrier, [Attacks and Harassment: The Impact on Female Journalists and Their Reporting](#), Troll-Busters et International Women's Media Foundation, 2018, p. 44.

⁶⁵ Anna Griffin, « [Where Are the Women?](#) », *Nieman Reports*, 11 septembre 2014.

⁶⁶ Barbara Trionfi et Javier Luque, [Newsroom Best Practices for Addressing Online Violence against Journalists: Perspectives from Finland, Germany, Poland, Spain and the United Kingdom](#), Institut international de la presse, juin 2019, p. 46.

⁶⁷ UNESCO, [The Chilling: global trends in online violence against women journalists; research discussion paper](#), 30 avril 2021, p. 7 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

⁶⁸ Barbara Trionfi et Javier Luque, [Newsroom Best Practices for Addressing Online Violence against Journalists: Perspectives from Finland, Germany, Poland, Spain and the United Kingdom](#), Institut international de la presse, juin 2019, p. 29.

LA VIOLENCE DIRIGÉE CONTRE LES FEMMES EN POLITIQUE

À l'instar des femmes journalistes, comparativement à leurs homologues masculins, les femmes politiciennes sont confrontées à des risques particuliers, à savoir des risques d'attaques sexistes et de discrimination. En effet, les femmes politiciennes et journalistes partagent de nombreuses similitudes : elles travaillent sous le regard du public et sont soumises à son examen, elles attirent souvent l'attention sur des questions potentiellement controversées qui sont importantes pour les femmes, et elles travaillent dans des milieux autrefois réservés aux hommes.

À l'échelle mondiale, de plus en plus de femmes participent à la vie politique et présentent leur candidature à des élections, font du bénévolat pour des partis politiques, assistent à des événements politiques et s'inscrivent aux listes électorales. Cependant, l'augmentation de la représentation politique des femmes – clé du progrès de la démocratie – a été accueillie par une réaction négative dans certains milieux, où l'on observe des réactions violentes plus fréquentes et plus intenses à la présence de femmes politiciennes⁶⁹. En 2019, le Armed Conflict Location and Event Data Project, un organisme sans but lucratif qui recueille des données sur la violence politique dans le monde, soulignait dans un rapport que la menace de violence politique à l'égard des femmes s'était accrue, en particulier au cours des 18 derniers mois, et qu'elle atteignait alors le plus haut niveau observé depuis 2018⁷⁰. Trop souvent, cette violence est perpétrée ou encouragée par des collègues politiques de la gent masculine, dont l'hostilité à l'égard de leurs homologues féminines est motivée par une masculinité toxique.

A. LA VIOLENCE DANS LES ASSEMBLÉES ÉLUES OU PUBLIQUES, ET AU-DELÀ

La Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes définit la violence dirigée contre les femmes en politique comme suit : « tous actes de violence sexiste causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, qui visent en raison de leur sexe des femmes engagées en politique ou qui les touchent de manière disproportionnée⁷¹ ». Les structures, les opérations et les procédures des assemblées élues ont toujours été établies par des hommes, et les parlements sont encore aujourd'hui dominés par des hommes. Lorsque les femmes sont élues à des assemblées parlementaires, elles peuvent être perçues comme contestant les normes sexospécifiques établies et, à ce titre, elles peuvent faire face à de la résistance et à du ressentiment de la part des parlementaires de sexe masculin⁷².

⁶⁹ Westminster Foundation for Democracy, « [Violence Against Women in Politics: Global Perspectives of a Global Issue](#) », rapport produit à l'occasion du International Summit on Violence Against Women in Politics, organisé par les partis politiques du Royaume-Uni en partenariat avec la Westminster Foundation for Democracy, 19 et 20 mars 2018.

⁷⁰ Armed Conflict Location & Event Data Project, « [‘Terribly and Terrifyingly Normal’: Political Violence Targeting Women](#) », mai 2019.

⁷¹ Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, « [Violence contre les femmes en politique](#) », Assemblée générale des Nations Unies, soixante-treizième session, 6 août 2018.

⁷² Union interparlementaire, [Sexisme, harcèlement et violence à l'égard des femmes dans les parlements d'Europe](#), 2018.

Selon des recherches sur la situation mondiale, certaines femmes sont ciblées dès qu'elles deviennent candidates. Elles peuvent recevoir des réactions négatives de la part de leur famille et de leur conjoint, leur matériel de campagne peut être vandalisé et elles peuvent faire l'objet de diffamation ou recevoir des menaces de la part d'opposants ou du public. Une fois élues, les femmes continuent de faire face à de la violence, comme des conditions de travail hostiles à l'assemblée législative ou dans les salles du conseil, du harcèlement sexuel de la part de collègues et à de la violence sur les réseaux sociaux⁷³.

Il existe peu de données sur la violence à l'égard des femmes en politique. Deux enquêtes clés, menées par l'Union interparlementaire (UIP), fournissent quelques-unes des rares données mondiales ou régionales sur cette question. La première est une enquête menée en 2016 auprès de 55 femmes parlementaires de 39 pays (répartis dans cinq régions : l'Afrique, l'Europe, l'Asie-Pacifique, les Amériques et les régions arabes)⁷⁴. La deuxième enquête, menée en 2018 en collaboration avec l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), repose sur des entretiens avec 123 femmes parlementaires et membres du personnel parlementaire dans les États membres du Conseil de l'Europe⁷⁵.

L'enquête menée en 2016 par l'UIP auprès des femmes politiciennes de 39 pays a révélé l'ampleur choquante de la discrimination et de la violence dont elles sont victimes en raison de leur sexe. Parmi les femmes interrogées, au cours de leur mandat :

- 82 % avaient été victimes de violence psychologique;
- 22 % avaient été victimes de violence sexuelle;
- 26 % avaient été victimes de violence physique;
- 33 % avaient été victimes de violence économique⁷⁶.

La violence psychologique à l'égard des femmes politiciennes comprend des remarques sexuelles ou sexistes humiliantes et des menaces de mort, de viol et d'autres formes de violence. L'enquête réalisée par l'UIP en 2016 indique que la plupart des attaques psychologiques ont été commises au Parlement par des collègues masculins ou sur les médias sociaux⁷⁷. Par exemple, aux États-Unis, Ilhan Omar, membre du Congrès, a été la cible de misogynie de même que d'islamophobie et de racisme, de la part de politiciens et de candidats politiques⁷⁸.

Lorsque des femmes politiciennes sont victimes de violence sexuelle, il peut s'agir de harcèlement sexuel ou d'un agresseur qui tente de forcer un rapport sexuel. Dans l'enquête de 2016 de l'UIP, de nombreuses femmes parlementaires considéraient le harcèlement sexuel comme une « pratique courante ». La plupart de ces actes – y compris des gestes indésirables et inappropriés comme « une main posée sur la poitrine

⁷³ National Democratic Institute, [#NOTTHECOST : Arrêter la violence contre les femmes en politique. Un Appel Renouvelé à l'Action](#), 2021.

⁷⁴ Union interparlementaire, [Sexisme, harcèlement et violence à l'encontre des femmes parlementaires](#), octobre 2016.

⁷⁵ Union interparlementaire, [Sexisme, harcèlement et violence à l'égard des femmes dans les parlements d'Europe](#), 2018.

⁷⁶ Union interparlementaire, [Sexisme, harcèlement et violence à l'encontre des femmes parlementaires](#), octobre 2016.

⁷⁷ *Ibid.*

⁷⁸ Steve Contorno, « ['We should hang' Ilhan Omar, Florida congressional candidate writes in fundraising letter](#) », *Tampa Bay Times*, 4 décembre 2019; Astead W. Herndon, « [Trump's Attack on Ilhan Omar: How the 2020 Democrats Diverged in Response](#) », *The New York Times*, 14 avril 2019.

ou les fesses » – ont été commis par des collègues masculins et se sont produits au Parlement, ainsi que lors de réunions politiques, de dîners officiels ou de voyages à l'étranger⁷⁹. Au Bélarus, des militantes de l'opposition, dont Sviatlana Tsikhanouskaya, ont été fréquemment menacées de violence sexuelle⁸⁰.

La violence physique à l'encontre des femmes politiciennes peut prendre la forme d'une gifle, d'une poussée, d'un coup porté avec un projectile, d'une menace avec une arme (couteau ou pistolet) ou de l'utilisation d'une arme contre elles. La violence physique peut se produire à divers endroits, notamment lors de réunions politiques, et les agresseurs sont souvent des hommes (d'autres politiciens, des personnes anonymes, des membres de la famille ou des policiers)⁸¹. Par exemple, en 2016, une députée du Royaume-Uni, Jo Cox, a été assassinée par un homme aux opinions extrémistes alors qu'elle se rendait à une réunion dans sa circonscription.

L'enquête menée en 2018 par l'UIP et l'APCE auprès des femmes parlementaires et du personnel des États membres du Conseil de l'Europe révèle également des statistiques troublantes. Parmi les femmes parlementaires européennes qui ont participé à l'enquête, au cours de leur mandat :

- 47 % avaient reçu des menaces de mort ou des menaces de viol ou de coups;
- 59 % avaient été la cible d'attaques sexistes en ligne sur les réseaux sociaux;
- 68 % avaient été la cible de commentaires relatifs à leur apparence physique ou fondés sur des stéréotypes de genre⁸².

Selon la même enquête menée en 2018 par l'UIP et l'APCE sur la violence faite aux parlementaires européennes, les auteurs de harcèlement et de violence étaient des opposants politiques, des collègues du même parti ou des citoyens ordinaires⁸³.

Les taux élevés de harcèlement signalés par les femmes membres du personnel parlementaire sont tout aussi alarmants. Par exemple, 41 % d'entre elles avaient été victimes de harcèlement sexuel dans le cadre de leur travail et, dans 69 % des cas, l'agresseur était un parlementaire de sexe masculin⁸⁴.

⁷⁹ Union interparlementaire, [Sexisme, harcèlement et violence à l'encontre des femmes parlementaires](#), 2016.

⁸⁰ Amnesty International (Royaume-Uni), « [Belarus: Authorities threatening women political activists ahead of election](#) », communiqué, 17 juillet 2020.

⁸¹ Union interparlementaire, [Sexisme, harcèlement et violence à l'encontre des femmes parlementaires](#), 2016.

⁸² Union interparlementaire, [Sexisme, harcèlement et violence à l'égard des femmes dans les parlements d'Europe](#), 2018.

⁸³ *Ibid.*

⁸⁴ *Ibid.*

B. LA VIOLENCE EN LIGNE CONTRE LES FEMMES EN POLITIQUE

Tant les femmes que les hommes en politique ont été la cible d'une augmentation inquiétante de la violence en ligne dirigée contre eux en tant qu'individus, relativement à leur travail. Selon un article de recherche publié en 2019 :

Une caractéristique apparemment inéluctable de l'ère numérique est que les gens qui choisissent de consacrer leur vie à la politique doivent désormais être prêts à faire face à un déluge d'insultes et de commentaires désobligeants qui leur sont adressés par l'entremise des médias sociaux⁸⁵.

Cependant, la violence en ligne contre les femmes politiciennes diffère de celle dirigée contre leurs homologues masculins en ce sens qu'elle vise à réduire au silence les femmes qui prennent part à la vie politique, et ce, en usant de la peur, de la honte et de l'intimidation. De plus, la violence est plus fréquente et de nature sexuelle. Elle est souvent motivée par la misogynie et semble avoir pour but de s'attaquer à la pleine participation des femmes à la vie politique⁸⁶. La Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences a formulé cette mise en garde :

On ne sait pas encore précisément dans quelle mesure ce phénomène est utilisé par des acteurs étatiques ou non étatiques à des fins de désinformation pour décourager les femmes de se lancer en politique, priver de soutien populaire celles qui sont actives dans cette sphère et influencer sur la façon dont hommes et femmes appréhendent certaines questions⁸⁷.

La violence en ligne ne se limite pas aux messages directs sur les médias sociaux, mais comprend également un discours violent omniprésent ciblant les femmes en politique, qui va des insultes sexistes aux menaces de préjudice physique⁸⁸.

Selon l'enquête de l'UIP et de l'APCE de 2018, en Europe, les femmes parlementaires sont fréquemment la cible d'attaques en ligne, la communication électronique étant la principale voie par laquelle elles sont menacées. L'enquête a révélé que 58 % des répondantes avaient vu des images ou des commentaires abusifs, sexuels ou violents à leur sujet en ligne. Dans 67 % des cas, les auteurs de contenu et de comportements abusifs, sexuels ou violents sur les réseaux sociaux se cachaient sous le couvert de l'anonymat et agissaient à distance⁸⁹. L'UIP a donné des exemples d'attaques en ligne contre des politiciennes, comme des « photomontages d'elles nues accompagnés d'injures grossières » ou « des vidéos pornographiques ciblant des femmes parlementaires qui circulent sur [Internet]⁹⁰ ».

⁸⁵ Ludovic Rheault et al., « [Politicians in the line of fire: Incivility and the treatment of women on social media](#) », *Research and Politics*, vol. 1, n° 7, janvier-mars 2019 [TRADUCTION].

⁸⁶ Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, « [Violence contre les femmes en politique](#) », *Assemblée générale des Nations Unies*, soixante-treizième session, 6 août 2018; National Democratic Institute, Fondation internationale pour les systèmes électoraux et US AID, [Violence Against Women in Elections Online: A Social Media Analysis Tool](#), septembre 2019.

⁸⁷ Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, « [Violence contre les femmes en politique](#) », *Assemblée générale des Nations Unies*, soixante-treizième session, 6 août 2018.

⁸⁸ National Democratic Institute, Fondation internationale pour les systèmes électoraux et US AID, [Violence Against Women in Elections Online: A Social Media Analysis Tool](#), septembre 2019.

⁸⁹ Union interparlementaire, [Sexisme, harcèlement et violence à l'égard des femmes dans les parlements d'Europe](#), 2018.

⁹⁰ *Ibid.*

Les proportions que prend la violence en ligne sont inquiétantes. Un rapport produit en 2017 par la section britannique d'Amnesty International, qui examinait la violence en ligne à l'endroit des femmes parlementaires au Royaume-Uni, a mis en lumière le volume de la violence subie par les politiciennes : il a analysé les comptes Twitter de 177 députées au cours des six mois précédant les élections de 2017. L'examen a révélé un total de 25 688 gazouillis offensants adressés à ces femmes⁹¹.

C. LES POLITIENNES CIBLÉES

Certains groupes de femmes parlementaires risquent davantage d'être victimes d'abus que d'autres, et les données démontrent que le rôle et le travail d'une femme au parlement peuvent être un facteur aggravant. Par exemple, l'appartenance à un parti d'opposition semble accroître l'exposition d'une femme à des comportements abusifs et à des actes de violence sexiste⁹². La recherche indique aussi que le type d'activité politique d'une femme (p. ex. travailler sur des sujets « litigieux », comme les droits des femmes) et occuper un poste de pouvoir, comme un poste de direction, peut aggraver le niveau de violence dirigée contre elle⁹³.

Les femmes parlementaires sont aussi plus à risque de subir de la violence si elles ont une identité particulière ou font partie de certains groupes de la population. Dans ces situations, les attaques sont de nature intersectionnelle, motivées par la haine envers de multiples catégories sociales interreliées comme l'âge, le sexe, la race et la sexualité⁹⁴. Par exemple, les données de l'enquête de l'UIP et de l'APCE de 2018 en Europe indiquent que les jeunes femmes parlementaires sont plus à risque que leurs homologues plus âgées :

- 77 % des jeunes femmes parlementaires ont déclaré avoir fait l'objet de remarques sexistes et de nature sexuelle (neuf points de pourcentage de plus que la moyenne de toutes les femmes parlementaires interrogées);
- 76 % des jeunes femmes parlementaires ont été victimes de traitements dégradants et malveillants dans les médias et les réseaux sociaux (18 points de pourcentage de plus que la moyenne de toutes les femmes parlementaires interrogées);
- 36 % des jeunes femmes parlementaires avaient été victimes de harcèlement sexuel (12 points de pourcentage de plus que la moyenne de toutes les femmes parlementaires interrogées)⁹⁵.

Les femmes appartenant à des minorités raciales ou religieuses étaient aussi ciblées de façon disproportionnée, la misogynie étant aggravée par le racisme. Dans son étude de 2016, l'UIP indique avoir reçu des « témoignages troublants de femmes politiques d'origine étrangère, notamment en Europe,

⁹¹ Amnesty International (Royaume-Uni), [Black and Asian women MPs abused more online](#), 2017.

⁹² Union interparlementaire, [Sexisme, harcèlement et violence à l'encontre des femmes parlementaires](#), 2016.

⁹³ National Democratic Institute, [#NOTTHECOST : Arrêter la violence contre les femmes en politique. Un Appel Renouvelé à l'Action](#), 2021; Union interparlementaire, [Sexisme, harcèlement et violence à l'égard des femmes dans les parlements d'Europe](#), 2018; Ludovic Rheault et al., « [Politicians in the line of fire: Incivility and the treatment of women on social media](#) », *Research and Politics*, vol. 1, n° 7, janvier-mars 2019.

⁹⁴ Projet Someone et UNESCO, « [Online Misogyny in Canadian Politics. Research Brief](#) », janvier 2019; Rebecca Kuperberg, « [Intersectional Violence against Women in Politics](#) », *Politics & Gender*, vol. 14, n° 4, décembre 2018.

⁹⁵ Union interparlementaire, [Sexisme, harcèlement et violence à l'égard des femmes dans les parlements d'Europe](#), 2018.

qui sont particulièrement ciblées par les membres de partis d'extrême droite⁹⁶ ». Une étude canadienne de 2019 a examiné le cas d'Iqra Khalid, une députée qui a été ciblée par des messages haineux à caractère misogyne, raciste et islamophobe dans les médias sociaux⁹⁷. Un rapport produit en 2017 par la section britannique d'Amnesty International a mis en lumière la dimension raciale de la violence en ligne à laquelle sont confrontées les femmes parlementaires au Royaume-Uni :

- Diane Abbott, la première députée noire du Royaume-Uni, a reçu un peu plus de 45 % des gazouillis violents analysés dans le rapport;
- si l'on exclut M^{me} Abbott de l'analyse, les députées noires et asiatiques reçoivent encore 35 % plus de gazouillis abusifs que les députées blanches⁹⁸.

Les femmes qui se sont identifiées comme membres de la communauté LGBTQ (lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers) étaient également plus à risque de subir de la violence. Selon une étude canadienne menée en 2019 par Projet Someone et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, une politicienne ouvertement lesbienne a reçu plus de commentaires négatifs que les femmes politiciennes hétérosexuelles et la majorité de ces commentaires ne portaient pas sur ses opinions politiques, mais plutôt sur son apparence et son orientation sexuelle⁹⁹.

Selon la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, les femmes autochtones et les femmes handicapées font partie des autres groupes de femmes parlementaires qui semblent subir une violence disproportionnée, mais pour lesquels les données ou les recherches sont limitées¹⁰⁰.

D. L'INCIDENCE SUR LA SPHÈRE POLITIQUE, Y COMPRIS LES ASSEMBLÉES ÉLUES

Le sexisme, le harcèlement et la violence à l'égard des femmes politiciennes ont de graves répercussions sur la participation des femmes à la vie politique, que ce soit en tant qu'électrices, candidates ou élues. De nombreuses femmes abandonnent complètement la politique, tandis que d'autres sont dissuadées d'y faire leur entrée; une tendance tout aussi inquiétante est également observée dans le milieu du journalisme¹⁰¹. Le harcèlement et la violence ciblant les femmes qui règnent dans la sphère politique peuvent décourager les jeunes femmes qui ont de l'ambition politique et les femmes qui envisagent sérieusement de se lancer en politique¹⁰².

⁹⁶ Union interparlementaire, [Sexisme, harcèlement et violence à l'encontre des femmes parlementaires](#), 2016.

⁹⁷ Projet Someone et Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, « [Online Misogyny in Canadian Politics, Research Brief](#) », janvier 2019.

⁹⁸ Amnesty International (Royaume-Uni), [Black and Asian women MPs abused more online](#), 2017.

⁹⁹ Projet Someone et UNESCO, « [Online Misogyny in Canadian Politics, Research Brief](#) », janvier 2019.

¹⁰⁰ Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, « [Violence contre les femmes en politique](#) », *Assemblée générale des Nations Unies*, soixante-treizième session, 6 août 2018.

¹⁰¹ Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, « [Violence contre les femmes en politique](#) », *Assemblée générale des Nations Unies*, soixante-treizième session, 6 août 2018; National Democratic Institute, « [#NOTTHECOST: Stopping Violence against Women in Politics](#) », *Submission to the United Nations Special Rapporteur on Violence Against Women*, juin 2018.

¹⁰² Union interparlementaire, [Sexisme, harcèlement et violence à l'égard des femmes dans les parlements d'Europe](#), 2018; Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, « [Violence contre les femmes en politique](#) », *Assemblée générale des Nations Unies*, soixante-treizième session, 6 août 2018.

L'incidence physique et mentale de la violence faite aux femmes politiciennes est, à bien des égards, semblable à l'incidence de la violence dirigée contre les femmes journalistes. Une étude menée en 2016 par l'UIP a révélé que les femmes parlementaires en Europe qui avaient été victimes de violence physique, sexuelle ou psychologique se sentaient désespérées, humiliées, en colère, attristées ou désorientées, ou souffraient d'anxiété et de troubles du sommeil. La même étude souligne que les femmes membres du personnel parlementaire qui avaient été victimes de harcèlement ou de violence craignaient de perdre leur emploi, se sentaient isolées et abandonnées, et étaient incapables de travailler normalement¹⁰³.

Les répercussions de cette violence vont au-delà des problèmes de santé physique et mentale. Cette violence constitue également une menace directe à la liberté d'expression des femmes et à leur capacité de faire progresser leurs priorités politiques. Cela peut les amener à reconsidérer l'expression de leurs opinions, à se montrer plus prudentes quant aux causes qu'elles appuient ou à tenter d'être moins visibles. Ainsi, la violence restreint la visibilité et l'influence des femmes en politique¹⁰⁴. Il convient de noter que 33 % des femmes parlementaires en Europe ont déclaré que les actes de violence dont elles avaient été victimes avaient restreint leur liberté d'expression et leur marge de manœuvre pendant leur mandat. L'étude indique que certaines de ces femmes :

ont décidé de limiter leur présence sur les réseaux sociaux ou de fermer leur compte, se privant ainsi d'un forum pour diffuser leurs idées et en débattre. Bref, le mépris, la violence et l'insécurité compliquent leur tâche de parlementaire. En plus de se battre pour leurs idées, elles doivent également se battre pour avoir le droit d'avoir des idées, de pouvoir s'exprimer librement, d'être reconnues comme politiciennes et comme êtres humains¹⁰⁵.

La violence dirigée contre les femmes politiciennes représente une menace non seulement pour les femmes, mais aussi pour la démocratie elle-même¹⁰⁶. Si les femmes ne peuvent pas participer librement et en toute sécurité en tant qu'électrices, candidates, fonctionnaires électorales ou chefs de parti, le caractère libre, équitable et inclusif du processus démocratique s'en trouve compromis¹⁰⁷. La violence est un grave obstacle au bon fonctionnement des assemblées élues et à leur capacité de servir de forums inclusifs et représentatifs pour l'ensemble de la société. Lorsque des collègues parlementaires sont les auteurs de cette violence ou n'interviennent pas pour protéger les victimes, la réputation et l'image des politiciens et de l'institution dans son ensemble en sont entachées. Cela peut miner le respect à l'endroit des assemblées élues, entraîner un manque de confiance à l'égard des élus et influencer sur le sérieux que le public accorde au travail des politiciens¹⁰⁸.

¹⁰³ Union interparlementaire, [Sexisme, harcèlement et violence à l'égard des femmes dans les parlements d'Europe](#), 2018.

¹⁰⁴ National Democratic Institute, [#NOTTHECOST : Arrêter la violence contre les femmes en politique, Un Appel Renouvelé à l'Action](#), 2021.

¹⁰⁵ Union interparlementaire, [Sexisme, harcèlement et violence à l'égard des femmes dans les parlements d'Europe](#), 2018.

¹⁰⁶ Rebecca Kuperberg, « [Intersectional Violence against Women in Politics](#) », *Politics & Gender*, vol. 14, n° 4, décembre 2018.

¹⁰⁷ National Democratic Institute, Fondation internationale pour les systèmes électoraux et US AID, [Violence Against Women in Elections Online: A Social Media Analysis Tool](#), septembre 2019.

¹⁰⁸ Union interparlementaire, [Sexisme, harcèlement et violence à l'égard des femmes dans les parlements d'Europe](#), 2018.

La sous-représentation des femmes en politique est à la fois causée et exacerbée par la discrimination et la violence fondées sur le sexe¹⁰⁹. En retour, cette sous-représentation nuit au travail des assemblées élues, qui n'intègrent pas adéquatement les points de vue et les expériences de 50 % de la population mondiale. Partout dans le monde, les femmes sont encore nettement sous-représentées dans les parlements, malgré les progrès réalisés ces dernières décennies. Seuls 24 des 57 États participants de l'OSCE ont atteint un niveau de représentation des femmes au parlement d'au moins 30 %, un objectif fixé par le Programme d'action de Beijing et le Programme de développement durable¹¹⁰. Tant que la violence contre les femmes politiciennes n'aura pas été suffisamment endiguée, ce grave problème de représentation inéquitable persistera.

OBSTACLES À LA LUTTE CONTRE LA VIOLENCE À L'ENDROIT DES FEMMES JOURNALISTES ET POLITIENNES

Il existe plusieurs obstacles importants et complexes à la lutte contre la violence dirigée contre les femmes journalistes et politiciennes. Tout d'abord, ces dernières ne signalent pas toutes les violences dont elles font les frais. L'enquête de l'UIP et de l'APCE menée en Europe en 2018 a révélé que, parmi les femmes qui avaient été victimes de harcèlement sexuel dans le milieu politique, seulement 24 % des femmes parlementaires et 6 % des femmes membres du personnel avaient signalé l'incident. Plus inquiétant encore, parmi les femmes parlementaires qui ont reçu des menaces de violence physique, seulement 50 % ont signalé les incidents à la police, aux services de sécurité parlementaire ou à d'autres autorités¹¹¹.

Il y a de nombreuses raisons pour lesquelles les femmes journalistes et politiciennes évitent souvent de signaler les menaces et les attaques qu'elles subissent. De façon globale, une certaine stigmatisation est associée à la violence, et les femmes peuvent craindre de paraître vulnérables ou faibles, car cela pourrait ensuite se retourner contre elles et faire en sorte que des occasions leur soient refusées. De plus, de nombreuses femmes affirment que les risques associés à la dénonciation l'emportent sur les avantages, puisqu'elles ne sont pas certaines que leurs supérieurs ou les autorités donneront suite à leur plainte¹¹². Par conséquent, l'absence de soutien institutionnel est un obstacle important, qui fait en sorte que les auteurs demeurent impunis, surtout si les attaques se déroulent en ligne et sont donc considérées comme n'étant pas de véritables attaques. En outre, les femmes politiciennes risquent d'être perçues comme politiquement déloyales si elles dénoncent la violence au sein de leur propre parti¹¹³. Par ailleurs, il se peut que les milieux de travail ne disposent pas de mécanismes et de services de signalement solides et sécuritaires ou de codes de conduite pour appuyer les victimes de violence¹¹⁴.

¹⁰⁹ Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, « [Violence contre les femmes en politique](#) », *Assemblée générale des Nations Unies*, soixante-treizième session, 6 août 2018.

¹¹⁰ Union interparlementaire, « [État de la situation au 1^{er} octobre 2019](#) », *Les femmes dans les parlements nationaux*; Union interparlementaire, « [État de la situation au 25 décembre 1997](#) », *Les femmes dans les parlements nationaux*.

¹¹¹ Union interparlementaire, [Sexisme, harcèlement et violence à l'égard des femmes dans les parlements d'Europe](#), 2018.

¹¹² Assemblée générale des Nations Unies, [Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences concernant la violence contre les femmes en politique](#), 6 août 2018; National Democratic Institute, « [#NOTTHECOST: Stopping Violence against Women in Politics](#) », *Submission to the United Nations Special Rapporteur on Violence Against Women*, juin 2018.

¹¹³ Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, « [Violence contre les femmes en politique](#) », *Assemblée générale des Nations Unies*, soixante-treizième session, 6 août 2018.

¹¹⁴ Conseil de l'Europe, « [Les femmes en politique et dans le discours public : Quel rôle peuvent jouer les parlements nationaux dans la lutte contre l'augmentation du harcèlement et du discours de haine à l'égard des femmes politiciennes et parlementaires?](#) », document d'information pour la Conférence européenne des Présidentes et Présidents de Parlement, 24 et 25 octobre 2019; National Democratic Institute, [#NOTTHECOST : Arrêter la violence contre les femmes en politique. Un Appel Renouvelé à l'Action](#), 2021.

Un autre obstacle à la lutte contre ces abus est l'absence de données comparables et ventilées sur la violence dirigée contre les femmes journalistes et politiciennes. Sans de sérieux efforts de collecte et des indicateurs normalisés pour mesurer l'incidence de la violence, il est difficile de prouver que chaque cas de violence n'est pas un événement isolé, mais plutôt un exemple de l'iniquité structurelle et de la discrimination systématique subies par les femmes dans la vie publique¹¹⁵.

Il existe aussi d'importants obstacles à l'obtention de la justice pour toutes les femmes qui cherchent à lutter contre la violence sexiste, notamment : la revictimisation causée par le processus de signalement et de traitement des plaintes, le manque de soutien ou d'orientation de la part des responsables de l'application de la loi, et le manque d'accès à l'aide et aux services juridiques appropriés¹¹⁶. Les menaces ou le harcèlement, particulièrement lorsqu'ils sont faits en ligne, peuvent être balayés du revers de la main par les autorités s'ils ne causent pas de préjudice physique¹¹⁷.

MOYENS DE LUTTER CONTRE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES JOURNALISTES ET POLITIENNES

Le droit des femmes de participer à la vie publique est un droit de la personne reconnu à l'échelle internationale. La *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1979, précise que les États parties « prennent toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans la vie politique et publique du pays¹¹⁸ ». En 2018, le Conseil ministériel de l'OSCE a adopté deux décisions marquantes portant sur la violence faite aux femmes, notamment dans le contexte des activités professionnelles et envers les femmes journalistes en particulier. Dans la décision n° 3/18 du Conseil ministériel visant à assurer la sécurité des journalistes¹¹⁹, les États participants de l'OSCE reconnaissent « les risques distincts auxquels les femmes journalistes sont exposées en relation avec leur travail, y compris par le biais des technologies numériques » et prennent l'engagement d'« assurer leur plus grande sécurité possible et de tenir compte effectivement de leurs expériences et de leurs préoccupations ». Dans cette décision, les États sont aussi appelés à « condamner [...] publiquement et sans équivoque les attaques contre les femmes journalistes en relation avec leur travail, comme le harcèlement sexuel, les abus, les actes d'intimidation, les menaces et les violences, y compris par le biais des technologies numériques ». Dans la décision n° 4/18¹²⁰ du Conseil ministériel visant à prévenir et à combattre la violence à l'égard des femmes, les États participants de l'OSCE reconnaissent que « les femmes exerçant des activités professionnelles qui ont une visibilité publique et/ou un intérêt pour la société sont plus

¹¹⁵ Conseil de l'Europe, « [Les femmes en politique et dans le discours public : Quel rôle peuvent jouer les parlements nationaux dans la lutte contre l'augmentation du harcèlement et du discours de haine à l'égard des femmes politiciennes et parlementaires?](#) », document d'information pour la Conférence européenne des Présidentes et Présidents de Parlement, 24 et 25 octobre 2019; Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, « [Violence contre les femmes en politique](#) », *Assemblée générale des Nations Unies*, soixante-treizième session, 6 août 2018.

¹¹⁶ Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, « [Violence contre les femmes en politique](#) », *Assemblée générale des Nations Unies*, soixante-treizième session, 6 août 2018.

¹¹⁷ *Ibid.*

¹¹⁸ ONU Femmes, *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*, 1979.

¹¹⁹ Décision n° 3/18 du Conseil ministériel visant à assurer la sécurité des journalistes, 7 décembre 2018.
<https://www.osce.org/files/f/documents/7/8/462181.pdf>

¹²⁰ Décision n° 4/18 du Conseil ministériel visant à prévenir et à combattre la violence à l'égard des femmes, 7 décembre 2018.
<https://www.osce.org/files/f/documents/0/7/462112.pdf>.

susceptibles d'être exposées à des formes spécifiques de violence ou d'abus, de menaces et de harcèlement en relation avec leur travail ». En outre, les États participants s'engagent à prendre des mesures pour garantir l'accès à la justice et pour lutter contre la violence, les mauvais traitements, les menaces et le harcèlement, y compris par le biais des technologies numériques. Sur la scène internationale, l'OSCE et l'AP OSCE devraient être des chefs de file et intégrer des énoncés dans les résolutions et les déclarations pour reconnaître la violence ciblant les femmes journalistes et politiciennes et réclamer que des mesures soient prises pour la contrer¹²¹.

À ce jour, l'OSCE a fait un travail remarquable en ce qui concerne le problème de la violence dirigée contre les femmes journalistes et politiciennes. Dans le cadre de sa campagne pour la sécurité des femmes journalistes, le représentant de l'OSCE pour la liberté des médias a lancé un nouveau guide de ressources qui fournit des suggestions aux acteurs étatiques et non étatiques pour protéger la sécurité des femmes journalistes en ligne. Le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE travaille également à promouvoir la participation politique des femmes et l'égalité entre les sexes¹²². En dépit de ces excellentes initiatives, l'OSCE et l'AP OSCE ont encore beaucoup à faire pour remédier à cette crise croissante. Voici donc quelques suggestions de mesures à prendre.

A. L'ÉLABORATION ET LA RÉVISION DE LOIS

Les lois sont un outil clé pour protéger les femmes journalistes et politiciennes, et pour faire en sorte que justice leur soit rendue. Plus important encore, les définitions juridiques de la violence dirigée contre les femmes journalistes ou politiciennes peuvent souligner la nature unique de ce crime¹²³. La Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, appelle à la mise en œuvre de « lois interdisant le sexisme, le harcèlement et autres formes de violence sexiste à l'égard des femmes dans la vie politique et publique et dans l'enceinte des parlements¹²⁴ ».

Il conviendrait aussi de réviser les lois existantes ou d'en élaborer de nouvelles pour endiguer la violence en ligne contre les femmes, une forme de violence négligée dans la plupart des cadres juridiques¹²⁵. De plus, le genre devrait être considéré comme une caractéristique protégée dans la loi sur les crimes haineux, afin que la misogynie puisse être qualifiée de crime haineux et faire l'objet de poursuites à ce titre¹²⁶. Les lois électorales, existantes ou en cours d'élaboration, devraient en outre s'attaquer à la violence faite aux femmes et à ses répercussions sur le processus démocratique.

¹²¹ National Democratic Institute, [#NOTTHECOST : Arrêter la violence contre les femmes en politique. Un Appel Renouvelé à l'Action](#), 2021.

¹²² OSCE, [Safety of Female Journalists Online](#); OSCE, [Promoting women's political participation and gender equality](#).

¹²³ Juliana Restrepo Sanín, « [The Law and Violence against Women in Politics](#) », *Politics & Gender*, vol. 14, n° 4, décembre 2018.

¹²⁴ Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, « [Violence contre les femmes en politique](#) », *Assemblée générale des Nations Unies*, soixante-treizième session, 6 août 2018.

¹²⁵ National Democratic Institute, Fondation internationale pour les systèmes électoraux et US AID, [Violence Against Women in Elections Online: A Social Media Analysis Tool](#), septembre 2019.

¹²⁶ *Ibid.*

Enfin, les forces de l'ordre devraient améliorer leurs interventions en cas de menaces et de violences à l'égard des femmes journalistes et politiciennes, et ce, en veillant à faire respecter la loi, en menant des enquêtes et en intentant rapidement des poursuites contre les auteurs de ces crimes¹²⁷.

L'AP OSCE devrait élaborer des documents d'orientation pour l'élaboration et la révision des lois par les parlementaires dans le but précis de s'attaquer à la violence subie par les femmes journalistes et politiciennes.

B. LES EFFORTS PROPRES AUX PARLEMENTS

Les parlements – y compris les parlements des États participants de l'AP OSCE – doivent également prendre des mesures pour lutter contre la violence à l'égard des femmes en politique. L'AP OSCE a un rôle unique à jouer en encourageant les parlements de ses États participants à envisager la mise en œuvre de plusieurs mesures, décrites ci-dessous et recommandées par le National Democratic Institute. Ces mesures comprennent notamment les suivantes¹²⁸ :

- établir des codes de conduite parlementaires ou réviser les codes existants pour s'assurer qu'ils tiennent compte des considérations liées au genre et qu'ils sont efficaces pour réagir à la violence faite aux parlementaires et au personnel;
- mettre sur pied des équipes spécialisées pour enquêter sur les menaces et les abus dirigés contre les parlementaires;
- créer un bureau indépendant au sein du parlement qui traite les plaintes liées à la violence dirigée contre les femmes en politique;
- rationaliser les processus de traitement des plaintes de harcèlement au parlement;
- créer un groupe de travail multipartite sur le harcèlement sexuel qui réunit des parlementaires, des représentants du personnel parlementaire et des experts en violence sexuelle;
- offrir aux parlementaires une formation de sensibilisation aux différences sexospécifiques et au harcèlement sexuel, et envisager de la rendre obligatoire;
- mener un sondage confidentiel sur l'expérience des parlementaires en matière de violence¹²⁹.

En outre, les parlementaires peuvent eux-mêmes prendre plusieurs mesures importantes.

Ainsi, ils devraient :

- aider les citoyens à bien comprendre les médias et les technologies numériques, ce qui suppose de les sensibiliser à la violence visant les femmes journalistes et les politiciennes, qui est un problème de plus en plus grave;
- soutenir les efforts visant à renforcer l'expertise à l'égard de ce phénomène en appuyant le financement de la recherche et du dialogue;

¹²⁷ Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE, [Compendium of Good Practices for Advancing Women's Political Participation in the OSCE Region](#), 2016.

¹²⁸ National Democratic Institute, [#NOTTHECOST : Arrêter la violence contre les femmes en politique, Un Appel Renouvelé à l'Action](#), 2021.

¹²⁹ *Ibid.*

- consulter le secteur des médias, le public, la société civile, les organismes intergouvernementaux internationaux et régionaux ainsi que les universitaires lorsqu'ils examinent et modifient des lois ou en élaborent;
- dénoncer toutes les attaques visant des femmes journalistes et des politiciennes, comme il en sera question dans la prochaine section, intitulée « Les hommes en tant qu'alliés ».

C. LES HOMMES EN TANT QU'ALLIÉS

Pour s'attaquer à cette crise, les femmes journalistes et politiciennes ont besoin que les hommes agissent comme des alliés dans la lutte contre la violence dans ces domaines. Les hommes représentent encore la majorité des décideurs dans ces milieux et, à ce titre, ils sont des acteurs importants qui doivent reconnaître qu'il ne s'agit pas d'un « problème de femmes ». En tant que témoins, les collègues masculins devraient offrir du soutien et de l'aide lorsqu'ils voient une collègue menacée ou victime de violence, que ce soit en personne ou en ligne.

De plus, de nombreux journalistes et politiciens doivent examiner leur propre comportement, car il arrive qu'ils contribuent au problème. Dans bien des cas, les hommes doivent reconnaître les façons dont ils entretiennent une masculinité toxique et le fait qu'ils sont ancrés dans un système patriarcal qui favorise la violence à l'égard des femmes¹³⁰. Tous les journalistes et hommes politiques doivent réfléchir et se poser les questions suivantes :

- « Mon comportement pourrait-il constituer une forme de harcèlement ou de violence? »
- « Est-ce que mes actions ou mes paroles encouragent la violence envers une collègue ou est-ce que j'encourage les agresseurs? »
- « Ai-je été témoin d'actes de violence sans intervenir pour offrir du soutien à ma collègue? »

Selon le sondage réalisé par l'UIP auprès des femmes parlementaires en 2016, 65,5 % des répondantes ont déclaré avoir fait l'objet de remarques sexistes humiliantes, dont la majorité a été formulée par des collègues masculins, tant de leur propre parti que de ceux de l'opposition. À titre d'exemple, Alexandria Ocasio-Cortez, membre du Congrès américain, a été harcelée publiquement par plusieurs collègues masculins¹³¹.

Les efforts visant à mettre fin à la violence contre les femmes et à promouvoir l'égalité entre les sexes sont renforcés avec la participation et la collaboration des hommes. Mentionnons, par exemple, le module de formation Male Allies for Leadership Equality (MALE), conçu par la Fondation internationale pour les systèmes électoraux, lequel vise à sensibiliser aussi bien les femmes que les hommes à l'importance de travailler ensemble pour orienter les processus politiques et le développement démocratique. Il propose une approche pratique du partage du pouvoir¹³². L'AP OSCE devrait collaborer avec les médias et les

¹³⁰ Réseau du savoir électoral ACE, « [Civil Society Advocacy for Gender Equality in Politics and Inclusive Participation in the Electoral Process](#), » *Gender and Elections*.

¹³¹ Abby Ohlheiser, « [How much more abuse do female politicians face? A lot.](#) », *MIT Technology Review*, 6 octobre 2020; John Wagner et Felicia Sonmez, « [Rep. Yoho apologizes for Capitol Hill confrontation with Rep. Ocasio-Cortez](#) », *The Washington Post*, 22 juillet 2020.

¹³² Fondation internationale pour les systèmes électoraux, « [Violence against Women in Politics](#) », *IFES Submission to the OHCHR Special Rapporteur*, mai 2018.

institutions politiques pour élaborer des interventions qui encouragent les hommes à agir en tant qu'alliés pour mettre fin à toutes les formes de violence contre les femmes dans les domaines du journalisme et de la politique.

D. LA COLLECTE DE DONNÉES

Bien que ce rapport contienne des données sur la violence dirigée contre les femmes journalistes et politiciennes, il est nécessaire de déployer des efforts soutenus pour recueillir des statistiques sur la prévalence de la violence contre les femmes journalistes et politiciennes dans la région de l'OSCE. Ces données devraient être recueillies à l'aide de la même méthodologie, et notamment de définitions et d'indicateurs communs¹³³. Sans données de qualité, il est difficile d'identifier les agresseurs et de mesurer les progrès ou les reculs au fil du temps¹³⁴. La collecte de données est également cruciale pour les initiatives de sensibilisation, afin que les institutions et le grand public reconnaissent la nature généralisée du problème de la violence à l'encontre des femmes politiciennes et journalistes.

L'AP OSCE devrait diriger les efforts visant à recueillir et à publier des données sur les abus dont sont victimes les femmes journalistes et les femmes en politique. Il est important que ces efforts de collecte de données utilisent des échantillons représentatifs, qui comprennent des femmes de tous les milieux, pour analyser l'incidence variable de la violence sur certains groupes de femmes¹³⁵.

E. LES SERVICES DE SOUTIEN AUX FEMMES JOURNALISTES ET POLITIENNES

Les femmes journalistes et les femmes en politique ont besoin d'avoir accès à des services d'orientation, de conseils et de soutien lorsqu'elles sont victimes de violence. Les milieux de travail, tant dans les médias que dans les institutions politiques, devraient offrir aux victimes de violence et de harcèlement des mesures de soutien et des ressources qui soient centrées sur les survivantes et tiennent compte des traumatismes. En outre, les milieux de travail devraient promouvoir le développement de réseaux formels ou informels pour les femmes en journalisme ou en politique afin qu'elles puissent entrer en contact les unes avec les autres et se soutenir mutuellement lorsqu'elles font face à de la violence¹³⁶. Par ailleurs, les gouvernements devraient fournir un financement durable aux organisations de femmes qui luttent pour mettre fin à la violence sexiste et offrir des services de soutien aux survivantes, y compris les femmes journalistes et politiciennes.

L'AP OSCE devrait envisager de créer un groupe pour les femmes parlementaires de ses États participants qui ont été victimes de violence. Ce groupe, s'il était créé, pourrait fournir aux femmes des mesures de soutien par les pairs et faciliter leur accès à des services. Il pourrait aussi être consulté par l'ensemble des membres de l'AP OSCE sur des questions pertinentes.

¹³³ Julie Ballington, « [Turning the Tide on Violence against Women in Politics: How Are We Measuring Up?](#) », *Politics & Gender*, vol. 14, n° 4, décembre 2018.

¹³⁴ National Democratic Institute, [#NOTTHECOST : Arrêter la violence contre les femmes en politique, Un Appel Renouvelé à l'Action](#), 2021.

¹³⁵ ONU Femmes, « [Data and Violence against Women in Politics](#) », *Expert Group Meeting Report and Recommendations*, New York, 4 et 5 décembre 2019.

¹³⁶ National Democratic Institute, [#NOTTHECOST : Arrêter la violence contre les femmes en politique, Un Appel Renouvelé à l'Action](#), 2021.

F. LES MISSIONS D'OBSERVATION ÉLECTORALE

Les missions d'observation électorale sont une excellente occasion de protéger les femmes contre la violence dans le domaine de la politique. La Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences enjoint aux missions d'observation électorale d'« inclure des informations dans les rapports des missions sur le nombre ou le pourcentage de femmes qui votent et qui sont élues ainsi que des données quantitatives et qualitatives sur la violence à l'égard des femmes dans la vie politique et dans le cadre des élections tout au long du processus électoral; et assurer la formation des observateurs électoraux¹³⁷ ».

L'AP OSCE joue un rôle de premier plan dans l'observation des élections dans l'ensemble de la région de l'OSCE depuis 1993. Dans ses futures missions d'observation électorale, l'AP OSCE devrait veiller à ce que les considérations liées aux genres soient intégrées dans ses travaux et à ce que les femmes puissent participer aux élections – en tant qu'électrices, observatrices ou représentantes des médias – sans crainte ni menace de violence¹³⁸.

En tant que chef de file de l'observation électorale, l'AP OSCE devrait mener des recherches propres à la région de l'OSCE et publier un guide sur la façon de lutter contre la violence envers les femmes pendant le processus électoral. En outre, l'AP OSCE devrait offrir de la formation aux observateurs électoraux afin qu'ils puissent détecter et signaler les actes de violence contre les femmes en politique¹³⁹.

G. LE PROGRAMME SUR LES FEMMES, LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

La lutte contre la violence dirigée contre les femmes journalistes et les femmes en politique devrait également être intégrée aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité (FPS). La Fondation internationale pour les systèmes électoraux demande d'élargir l'interprétation du programme FPS pour inclure la participation des femmes aux processus de démocratisation qui suivent un conflit. Selon la Fondation,

le leadership des femmes dans la prévention, la gestion et la résolution des conflits, ainsi que dans les opérations de secours et de redressement post-conflit ne s'arrête pas à la signature d'un traité de paix, car les processus de démocratisation sont tout aussi essentiels pour atteindre les objectifs du programme FPS¹⁴⁰.

L'AP OSCE devrait encourager ses homologues de l'OSCE à intégrer cette perspective – à savoir que la participation des femmes en tant que journalistes et politiciennes dans les processus de démocratisation au sortir des conflits est la clé du succès du programme FPS – lorsqu'ils font la promotion du programme FPS et l'appuient dans la région de l'OSCE.

¹³⁷ Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, « [Violence contre les femmes en politique](#) », *Assemblée générale des Nations Unies*, soixante-treizième session, 6 août 2018.

¹³⁸ National Democratic Institute, [#NOTTHECOST : Arrêter la violence contre les femmes en politique. Un Appel Renouvelé à l'Action](#), 2021.

¹³⁹ *Ibid.*

¹⁴⁰ Fondation internationale pour les systèmes électoraux, « [Violence against Women in Politics](#) », *IFES Submission to the OHCHR Special Rapporteur*, mai 2018 [TRADUCTION].

CONCLUSION

Les femmes qui souhaitent travailler dans la sphère publique ne devraient pas avoir à payer le prix de la violence sexiste. De tels actes de violence ont des répercussions qui vont bien au-delà des problèmes de santé physique et mentale. Par conséquent, les divers types de répercussions constituent une menace directe à la liberté d'expression des femmes et à leur capacité de faire progresser leurs priorités politiques. Pensons aux femmes qui ne deviendront jamais journalistes ou politiciennes, ou qui abandonneront prématurément leur carrière dans ces domaines, à cause des menaces et de la violence. Pour ces raisons, des histoires importantes seront passées sous silence et des textes législatifs cruciaux ne seront jamais rédigés ni débattus. L'AP OSCE et ses États participants doivent célébrer la force et la résilience des femmes journalistes et politiciennes, tout en redoublant d'efforts pour les soutenir et les protéger. En tant que parlementaires, nous devons orienter ces efforts et examiner les mesures que nos parlements peuvent prendre pour lutter contre la crise croissante de la violence dirigée contre les femmes journalistes et politiciennes.

PARTIE II

LE GENRE DANS LES STRUCTURES GOUVERNEMENTALES DE L'OSCE

L'analyse de l'égalité entre les sexes dans l'ensemble des structures gouvernementales de l'OSCE – examinée à la partie IV du présent rapport – repose sur les statistiques fournies par la Section de l'égalité entre les genres et le Département des ressources humaines du Bureau du Secrétaire général de l'OSCE. Ces statistiques montrent la représentation des femmes et des hommes au sein du Secrétariat, des institutions et des opérations de terrain de l'OSCE au 31 décembre 2020¹⁴¹.

En excluant les membres du personnel de la Mission spéciale d'observation en Ukraine (MSO)¹⁴², à la fin de 2020, l'OSCE comptait 2 184 membres, les femmes représentant 48,63 % de l'effectif total. Cela démontre une légère augmentation par rapport à l'année précédente (48,40 %) et à 2018 (48,10 %) de la part du personnel féminin dans l'Organisation¹⁴³. Comme le montre la **figure 1**, la représentation féminine a augmenté au sein du personnel des services généraux, passant de 48,20 % en 2019 à 48,90 % en 2020, et parmi les cadres supérieurs, passant de 27,20 % en 2019 à 35,71 % en 2020, tandis qu'elle a légèrement reculé parmi les administrateurs, passant de 50,10 % en 2019 à 50,00 % en 2020.

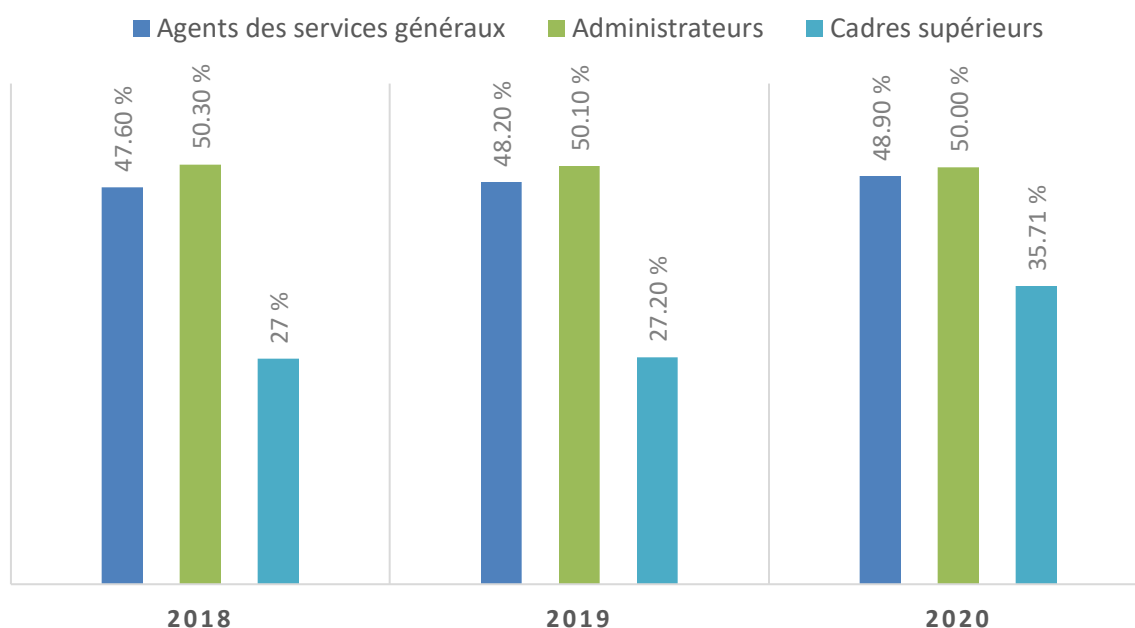


Figure 1 – Postes occupés par des femmes à l'OSCE en 2018, 2019 et 2020, sans le personnel de la MSO (%)

¹⁴¹ Par conséquent, la période de référence de cette section du rapport va du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

¹⁴² Afin de fournir un aperçu plus complet de l'équilibre entre les sexes au sein de l'OSCE, le rapport présente les analyses en incluant et en excluant les membres de la MSO, car ceux-ci représentent une part importante de l'ensemble du personnel. À la fin de 2020, l'OSCE employait 1 295 personnes au sein de la MSO, et 3 479 au total.

¹⁴³ Consulter le tableau A.1 à l'annexe A.

En ce qui concerne le personnel de l'OSCE (y compris les membres de la MSO)¹⁴⁴, au 31 décembre 2020, l'OSCE employait 3 479 personnes, dont 41,88 % de femmes et 58,12 % d'hommes. La représentation féminine globale s'élevait à 41,40 % en 2018 et à 41,70 % en 2019. Comme le montre la **figure 2** ci-dessous, cette part a de nouveau augmenté en 2020, gagnant 0,18 % par rapport à 2019 pour s'établir à 41,88 %.

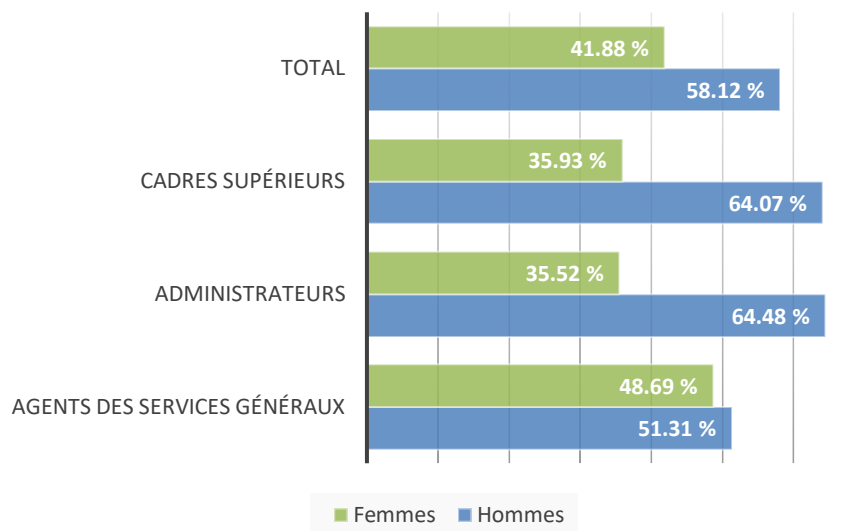


Figure 2 – Répartition des postes du Secrétariat, des institutions et des opérations de terrain par catégorie de personnel, avec personnel de la MSO en 2020 (%)

La plus forte représentation féminine au sein du Secrétariat, des institutions et des opérations de terrain a été observée parmi les agents des services généraux (48,69 %), suivie par les postes d'administrateurs (administrateurs nationaux, P1 à P4, S, S1 et S2)¹⁴⁵ où les femmes représentent 35,52 % de l'effectif total. En 2020, les hommes occupaient encore principalement les postes de cadres supérieurs (65,23 %), tandis que la représentation des femmes, bien qu'elle soit la plus faible par rapport aux deux autres catégories de personnel, représente 34,73 %. Au sein du Secrétariat et des institutions, les femmes occupaient 13 des 33 postes de cadres supérieurs (39,39 %), ce qui représente une augmentation significative par rapport à 2019, où seulement 25 % de ces postes étaient occupés par des femmes¹⁴⁶.

A. POSTES DE DIRECTION DE L'OSCE

En décembre 2020, M^{me} Helga Maria Schmid (Allemagne) a été nommée au poste de secrétaire générale de l'OSCE pour un mandat de trois ans, tandis que M^{me} Teresa Ribeiro (Portugal) a été nommée cinquième représentante pour la liberté des médias. Parallèlement, M. Matteo Mecacci (Italie) a pris un mandat de directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme et M. Kairat Abdrakhmanov (Kazakhstan) de haut commissaire pour les minorités nationales. Ainsi, depuis décembre 2020, deux chefs d'institutions sur quatre (y compris la secrétaire générale) sont des femmes.

¹⁴⁴ Consulter le tableau A.2 à l'annexe A.

¹⁴⁵ L'OSCE propose des contrats à durée déterminée pour des postes au Secrétariat, dans les institutions et, dans une mesure limitée et principalement dans le domaine de l'administration, dans ses opérations de terrain. L'enveloppe de rémunération et les conditions d'emploi sont similaires à celles du système commun des Nations Unies : agents des services généraux (G1 à G7), administrateurs (administrateurs nationaux, S, S1, S2, P1 à P4) et cadres supérieurs (S3+, P5+, D, chefs et chefs adjoints des opérations de terrain et des institutions).

¹⁴⁶ Consulter le tableau A.3 à l'annexe A.

En ce qui concerne les chefs de mission, seule une mission parmi les 13 est dirigée par une femme : la mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine (l'ambassadrice Kathleen Kavalec). Au moment de la rédaction du présent rapport (juin 2021), le poste de chef de la mission de l'OSCE au Monténégro n'est pas encore pourvu.

B. SECRÉTARIAT DE L'OSCE¹⁴⁷

Au total, au 31 décembre 2020, les femmes représentaient 53,85 % des effectifs du Secrétariat de l'OSCE, ce qui représente une diminution de 0,75 % par rapport à 2019 (54,60 %) et de 4,55 % depuis 2018 (58,40 %).

Dans les détachements (S) du Secrétariat, la représentation féminine a augmenté légèrement en pourcentage (0,9 %) et en chiffres absolus (de 39 en 2019 à 43 en 2020). En 2020, le nombre de femmes occupant des postes d'administrateurs et de cadres supérieurs au sein du Secrétariat (P1-P5, D1, D2 et chefs d'institutions) a augmenté de 1,58 % (de 43,80 % à 45,38 %). Ce pourcentage représente toutefois moins de la moitié des postes de ce type au sein du Secrétariat. Par exemple, en 2018, la part des femmes dans les postes d'administrateurs et de cadres supérieurs du Secrétariat était nettement plus importante et s'élevait à 53,40 %. En outre, en 2020, quatre postes de directeur (D1 et D2) étaient occupés par des femmes et trois par des hommes (neuf au total). En 2019, aucune femme n'occupait de poste de niveau D1 ou D2, alors qu'en 2018, deux postes sur six de ce type étaient occupés par des femmes¹⁴⁸. Comme il a été mentionné précédemment, le poste de Secrétaire général est occupé par une femme depuis décembre 2020, ce qui représente un changement significatif dans l'équilibre entre les sexes à ce poste, puisque celui-ci a toujours (depuis 1993) été occupé par des hommes avant cette date.

C. BUREAU DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES ET DES DROITS DE L'HOMME (BIDDH)¹⁴⁹

En 2020, les femmes représentaient 60,14 % de l'effectif total du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), soit une diminution de 0,70 % par rapport à la période précédente. Néanmoins, il s'agit de la deuxième plus forte représentation féminine au sein du Secrétariat et des institutions de l'OSCE après le Haut Commissariat pour les minorités nationales (HCMN). Des femmes occupaient plus de trois postes d'agents des services généraux sur quatre (76,93 %), contre 71,21 % en 2019 et 68,8 % en 2018. Le personnel féminin en détachement s'élevait à 69 % en 2020, en augmentation de 2 % depuis 2019 et de 17 % depuis 2018. Le nombre total de femmes employées dans la catégorie des administrateurs (y compris P1-P5, D1, D2 et chefs d'institutions) est passé à 41,79 %, soit une baisse de 5,67 % depuis la dernière période de référence (47,46 %). Comme il a déjà été mentionné, le chef du BIDDH est un homme.

D. BUREAU DU HAUT-COMMISSARIAT POUR LES MINORITÉS NATIONALES (HCMN)¹⁵⁰

En 2020, les femmes représentaient 69,44 % de l'effectif du HCMN, soit la plus forte représentation féminine parmi le Secrétariat et les institutions. Les femmes occupaient 75 % des postes de niveau S, une légère baisse par rapport aux 80 % enregistrés en 2019, mais une augmentation globale par rapport

¹⁴⁷ Consulter le tableau A.4 à l'annexe A.

¹⁴⁸ Les nominations de niveau D de 2020 n'apparaissent pas dans le graphique de l'annexe A.5.

¹⁴⁹ Consulter le tableau A.5 à l'annexe A.

¹⁵⁰ Consulter le tableau A.6 à l'annexe A.

à 2018, où 66,70 % de ces postes étaient occupés par des femmes. Concernant les postes P1 à P5, 9 sur 13 étaient occupés par des femmes. Si l'on prend en compte l'ensemble des postes de la catégorie des administrateurs (y compris les postes P1-P5, D1, D2 et les chefs d'institutions), les femmes représentaient 60 % des employés, ce qui marque un bond significatif par rapport aux 33,3 % de 2018 et aux 43,75 % de 2019. En date du mois de décembre 2020, le poste de chef d'institution est occupé par un homme.

E. BUREAU DU REPRÉSENTANT POUR LA LIBERTÉ DES MÉDIAS (BRLM)¹⁵¹

En 2020, le personnel du Bureau DU REPRÉSENTANT pour la liberté des médias (BRLM) reste majoritairement composé de femmes (68,75 %). Celles-ci occupaient quatre des cinq postes de niveau S et trois des cinq postes de niveau P. Le poste de niveau D est resté sans représentation féminine, tandis que le chef de l'institution, en date du mois de décembre 2020, est une femme.

F. DÉTACHEMENTS AU SEIN DU SECRÉTARIAT, DES INSTITUTIONS ET DES OPÉRATIONS DE TERRAIN¹⁵²

Au 31 décembre 2020, l'OSCE comptait un total de 1 158 membres détachés provenant de 47 États participants, dont 27,46 % de femmes et 72,54 % d'hommes.

Les États qui détachent le plus grand nombre de femmes étaient l'Islande et la Slovaquie (une femme pour un détaché, soit 100 %), suivis de la Norvège (14 femmes sur 24 membres, soit 58,33 %) et de la Suisse (sept femmes sur 12, soit 58,33 %). La parité a été atteinte pour les détachements par les Pays-Bas (quatre femmes et quatre hommes) et l'Ukraine (une femme et un homme).

Le personnel détaché de huit États participants ne comptait aucune femme : Biélorussie (huit hommes), Belgique (trois hommes), Estonie (trois hommes), Kazakhstan (six hommes), Lettonie (quatre hommes), Liechtenstein (un homme), Lituanie (deux hommes) et Mongolie (un homme). Les écarts les plus importants en faveur des hommes ont été observés parmi le personnel détaché par la Fédération de Russie (4 % de femmes – deux sur 50 détachés), la Grèce (4,17 % – un sur 24 détachés) et la Turquie (5,88 % de femmes – un sur 17 employés détachés).

G. OPÉRATIONS DE TERRAIN : ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES AU SEIN DU PERSONNEL¹⁵³

Au 31 décembre 2020, l'OSCE comptait 16 missions de terrain avec un total de 2 975 membres du personnel, dont 39,29 % de femmes et 60,71 % d'hommes. Les postes au sein des opérations de terrain comprenaient un certain nombre de membres du personnel local (G1 à G7), des administrateurs, y compris des administrateurs nationaux employés localement, du personnel détaché (S1 et S2) et du personnel de niveau P1 à P4 employé à l'international, ainsi que des cadres supérieurs (employés à l'international), y compris des postes S3 et plus, des postes P5 et plus, des directeurs, des directeurs adjoints et des chefs d'opérations de terrain.

En décembre 2020, les plus importantes opérations de terrain de l'OSCE étaient traditionnellement la Mission spéciale d'observation en Ukraine (1 295 membres, dont 30,61 % de femmes et 68,39 %

¹⁵¹ Consulter le tableau A.7 à l'annexe A.

¹⁵² Consulter le tableau A.8 de l'annexe A. Inclut les membres détachés de la MSO.

¹⁵³ Consulter le tableau A.9 à l'annexe A.

d'hommes) et la Mission au Kosovo (435 membres, dont 35,63 % de femmes et 64,37 % d'hommes). Par conséquent, ces deux missions les plus importantes présentaient des pourcentages d'égalité entre les sexes similaires à ceux de l'année précédente.

Les opérations de terrain de l'OSCE qui comptaient la plus grande proportion de femmes employées en décembre 2020 étaient toujours le Coordinateur de projet de l'OSCE en Ukraine (64,50 %), la Mission de l'OSCE au Monténégro (61 %), la présence de l'OSCE en Albanie (6,44 %) ainsi que la Mission de l'OSCE en Serbie (53 %).

Parmi les autres opérations de terrain où les femmes représentaient la majorité de l'effectif, citons le Coordinateur des projets de l'OSCE en Ouzbékistan (51,50 %) et la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine (51 %).

En 2020, la majorité des opérations de terrain de l'OSCE ont réussi à maintenir un équilibre proche de l'égalité des sexes – 40 à 60 % des postes étaient occupés par des femmes. Il y a cependant eu quelques exceptions où la représentation des femmes au sein du personnel de l'OSCE était inférieure à 40 %, notamment dans la Mission de l'OSCE au Kosovo (35,63 % du personnel était des femmes), la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine (30,61 %), le Représentant personnel du président en exercice sur le conflit dont la Conférence de Minsk est saisie (29,50 %) et la Mission d'observation aux deux postes de contrôle russes (22 %).

Au sein des opérations de terrain¹⁵⁴, les femmes représentaient 45,16 % des agents des services généraux¹⁵⁵ (une légère baisse par rapport aux 44,70 % de 2019) et 34,07 % des administrateurs¹⁵⁶ (représentant également une baisse par rapport aux 34,20 % de 2019). Si l'on considère les postes de cadres supérieurs, on constate une poussée du pourcentage de femmes représentées – 33,58 % de ces postes étaient occupés par des femmes, contre 21,5 % en 2019 et 28,5 % en 2018.

H. DERNIERS PROGRÈS DANS L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES AU SEIN DE L'OSCE

L'OSCE s'est engagée de longue date à respecter le principe de l'égalité des sexes dans ses structures internes, comme en fait foi son Plan d'action pour l'égalité des sexes de 2004. Son programme pour les questions de genre fournit des conseils et de l'expertise pour s'assurer de l'application de **l'intégration de la dimension de genre** dans tous les programmes, projets et activités au sein du Secrétariat, des institutions et des opérations de terrain. **La parité des sexes**, la représentation égale des femmes et des hommes à tous les échelons de l'organisation, est présentée comme un objectif explicite de l'Organisation.

Actuellement, le programme pour les questions de genre travaille avec le Département des ressources humaines à l'élaboration et à la mise en œuvre de mesures conformément à la **Stratégie de l'OSCE pour la parité des sexes** afin d'atteindre une représentation égale des femmes et des hommes d'ici 2026. La stratégie fixe des objectifs clairs couvrant l'ensemble de l'organisation et vise à favoriser un environnement de travail inclusif et favorable, ainsi qu'une culture professionnelle exempte de préjugés afin d'améliorer la gestion des talents et de stimuler le leadership et la responsabilité en tant qu'axes de

¹⁵⁴ Consulter le tableau A.10 à l'annexe A.

¹⁵⁵ Postes de G1 à G7.

¹⁵⁶ Postes, notamment les administrateurs nationaux, S, S1, S2, P1 à P4.

travail se renforçant mutuellement. Elle introduit des processus de sélection plus robustes et équitables en matière de genre et prévoit un suivi systématique pour responsabiliser les gestionnaires recruteurs. Les premiers résultats sont positifs, même si le nombre de femmes occupant des postes de cadres supérieurs (S4 et P5 et plus) reste faible.

Dans le même ordre d'idées, **la troisième conférence d'examen de l'égalité des sexes** a été organisée en ligne les 27 et 28 octobre 2020, et a servi de plateforme aux experts pour discuter des progrès et des défis, faire part des bonnes pratiques et des leçons apprises, et formuler des recommandations permettant d'avancer dans la mise en œuvre des engagements de l'OSCE en matière d'égalité des sexes dans un contexte politique et économique mondial en mutation.

Le rapport final¹⁵⁷ de la conférence renferme les recommandations suivantes pour les structures de la direction de l'OSCE :

- accroître la parité hommes-femmes au sein du personnel, en particulier dans les missions sur le terrain, et aux échelons décisionnels;
- transformer la culture organisationnelle qui promeut l'égalité au moyen de formations de sensibilisation à l'égalité des sexes et de mesures de leadership;
- veiller à ce que les conditions de travail dans toutes les structures exécutives favorisent l'égalité pour l'ensemble du personnel;
- renforcer la responsabilité des gestionnaires quant à la promotion de l'égalité des sexes;
- améliorer le niveau d'intégration de la perspective de genre dans les politiques, programmes et projets à travers les structures exécutives.

En outre, le projet de rapport d'activité annuel 2020 du Secrétaire général de l'OSCE sur la mise en œuvre du Plan d'action 2004 de l'OSCE concernant la promotion de l'égalité des sexes et destiné au Conseil permanent de l'organisation souligne que, malgré les conditions difficiles provoquées par l'écllosion de la COVID-19, l'OSCE a été témoin d'importantes réalisations en matière d'égalité des sexes. Sur la base des renseignements préliminaires fournis par le programme du Secrétariat sur les questions de genre, voici des éléments relatifs à ces renseignements¹⁵⁸ :

- Fourniture d'un soutien aux femmes en situation de vulnérabilité : les structures exécutives de l'OSCE ont aidé les • États participants à faire face aux effets discriminatoires de la COVID-19. L'essentiel de la réponse de l'OSCE à la COVID-19 en 2020 s'est concentré sur la prévention de la violence domestique, l'accès aux services essentiels et le soutien pratique aux femmes ayant subi des violences. Au total, on estime à 4 600 le nombre de femmes qui ont bénéficié de l'assistance pratique de l'OSCE pendant la pandémie, y compris les organisations de femmes qui sont en première ligne de la réponse en matière de COVID-19 dans les communautés.
- Plus de connaissances et une meilleure analyse de l'égalité des sexes dans l'espace de l'OSCE : dans le contexte du 25^e anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Pékin, et du 20^e anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité, l'OSCE a entrepris un important travail analytique lié à l'égalité des sexes pour évaluer

¹⁵⁷ Troisième conférence d'examen de l'OSCE sur l'égalité des sexes - Rapport final, 11 janvier 2021. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.osce.org/secretariat/475580>.

¹⁵⁸ Les renseignements ont été fournis en juin 2021 et ne présentent qu'une partie d'une version provisoire du Rapport annuel 2020 sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action 2004 de l'OSCE concernant la promotion de l'égalité des sexes, qui est toujours en cours de rédaction et est susceptible d'être modifié.

l'état de l'égalité des sexes dans sa région. Il s'agit notamment de la préparation de documents de discussion thématiques qui ont fourni des preuves de la mise en œuvre des engagements de l'OSCE en matière d'égalité des sexes et ont alimenté les discussions de la troisième conférence d'examen de l'égalité des sexes de l'OSCE mentionnée ci-dessus. Le Programme sur les questions de genre a également réalisé l'étude « *Implementing the Women, Peace and Security (WPS) Agenda in the OSCE Region* », qui a permis d'évaluer les plans d'action nationaux sur les femmes, la paix et la sécurité, et de proposer des recommandations pour aller de l'avant.

- Plus de femmes à la direction de l'OSCE : Une étape importante sur la voie de la parité totale à la direction de l'Organisation a été franchie avec l'augmentation de la représentation des femmes aux postes de cadres supérieurs (S4/P5 et plus) en 2020.
- De meilleures compétences pour l'égalité des sexes : Le nombre d'agents exposés à des formations liées à l'égalité des sexes a été particulièrement élevé en 2020 en raison de l'introduction d'une formation obligatoire en ligne sur l'égalité des sexes et du recours accru aux formats en ligne. En outre, le programme sur les questions de genre a réalisé une évaluation des capacités à l'échelle de l'organisation, qui fournit la base de référence pour les futures activités de formation et une approche plus systématique du renforcement des capacités institutionnelles en matière d'intégration de la dimension de genre.

REPRÉSENTATION DES FEMMES AU SEIN DE LA MISSION SPÉCIALE D'OBSERVATION EN UKRAINE

A. PLAN D'ACTION POUR LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

Le réseau des points focaux pour le genre (PFG) de la Mission spéciale d'observation (MSO) a été mis en place en 2015 pour traiter les aspects du travail de la mission liés à l'égalité entre les sexes et pour intégrer l'égalité entre les sexes dans le programme et les activités de la MSO. Le conseiller principal en matière de genre résidant à Kiev dirige le réseau et coordonne les efforts de tous les PFG sur le terrain.

Le premier Plan d'action pour la promotion de l'égalité entre les sexes de la MSO a été élaboré en 2016 dans le cadre de la stratégie globale et avait trois objectifs clés : l'intégration des principes d'égalité entre les sexes dans les structures et l'environnement de travail de la MSO; l'intégration de la dimension de genre dans le travail de suivi et de rapport de la MSO et dans les autres activités mandatées; et la coordination et la liaison avec les parties prenantes internationales et nationales, y compris la société civile, sur les questions d'égalité entre les sexes¹⁵⁹.

En avril 2021, la MSO a lancé son nouveau Plan d'action pour la promotion de l'égalité entre les sexes, qui couvre la période d'avril 2021 à mars 2023¹⁶⁰. Ce plan fournit à la Mission une feuille de route pour promouvoir l'égalité entre les genres et la sensibilisation à celle-ci, et introduit des indicateurs et des résultats attendus mesurables. Il est le résultat d'une évaluation de la mise en œuvre des anciens plans d'action pour la promotion de l'égalité entre les sexes et d'un processus consultatif large, inclusif et consultatif auquel ont participé aussi bien des collègues du bureau principal de la MSO et que les équipes d'observation.

¹⁵⁹ OSCE, [2016 Annual Progress Report on the Implementation of the OSCE 2004 Action Plan on the Promotion of Gender Equality](#), p. 30.

¹⁶⁰ Les renseignements figurant dans ce paragraphe ont été fournis en juin 2021 par le personnel de l'OSCE qui travaille sur les questions liées au genre au sein de la MSO.

Le plan 2021-2023 comporte une dimension interne et une dimension externe. D'une part, la partie consacrée à la dimension interne met particulièrement l'accent sur la promotion d'un environnement de travail professionnel – une demande forte des missions d'observation au cours du processus de consultation. D'autre part, la partie consacrée à la dimension extérieure se concentre sur l'intégration d'une perspective de genre dans les efforts d'observation et de compte rendu de la MSO, tout en visant à renforcer l'engagement de la Mission auprès des femmes qui œuvrent pour la paix et la sécurité dans l'est de l'Ukraine¹⁶¹.

B. ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES AU SEIN DU PERSONNEL DE LA MSO

Au 31 décembre 2020, le personnel de la MSO comptait 1 295 membres, dont 30,53 % de femmes et 69,47 % d'hommes¹⁶². Les femmes représentaient donc moins d'un tiers des employés de cette mission. Pour atteindre la parité entre les sexes, la MSO n'a eu de cesse d'encourager les États participants à proposer des candidates aux postes de direction de la mission. Toutefois, en 2020 aussi, le nombre de femmes occupant des postes de direction ou d'administrateurs est resté faible. Plus précisément, les femmes représentaient 48,04 % des postes de niveau G, 21,57 % des postes d'administrateurs et 35,72 % des postes de cadres supérieurs.

¹⁶¹ Les objectifs du Plan d'action pour la promotion de l'égalité entre les sexes 2021-2023 sont les suivants :

Partie A (Promouvoir la parité des sexes et un environnement de travail inclusif et qui tient compte de la spécificité des genres) : 1) la MSO analyse de près et promeut activement la parité des sexes au sein de sa main-d'œuvre; 2) la MSO, et plus particulièrement ses dirigeants, fait la promotion de l'égalité entre les genres et d'un environnement de travail professionnel; 3) il existe un flux continu et pertinent d'informations sur l'égalité entre les genres et l'environnement de travail professionnel pour toutes les missions d'observation.

Partie B (Intégrer la dimension de genre dans les engagements et les produits de la MSO) : 1) la MSO encourage et réalise activement un suivi, des rapports et des séances d'information spécifiques au genre; 2) la structure experte en matière de genre (GES, Gender Expert Structure) de la MSO est davantage professionnalisée; 3) il existe un flux d'informations solide sur l'égalité des genres et les questions spécifiques au genre en direction des publics externes.

¹⁶² Consulter le tableau A.11 à l'annexe A.

ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES CHEZ LES AMBASSADEURS À VIENNE ET LES REPRÉSENTANTS PERMANENTS AUPRÈS DU CONSEIL PERMANENT DE L'OSCE

L'analyse de l'équilibre entre les genres parmi les ambassadeurs et les représentants permanents de l'OSCE, présentée dans la section suivante, montre la représentation des femmes et des hommes parmi les ambassadeurs et les représentants permanents auprès du Conseil permanent de l'OSCE basé à Vienne au 5 juin 2021. Elle porte sur les ambassadeurs et les représentants permanents des 57 États participants (plus l'ambassadeur de l'UE), les ambassadeurs des 11 partenaires de coopération de l'OSCE et l'ambassadeur de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE.

À l'heure où nous écrivons ce rapport, parmi les 70 représentations permanentes auprès du Conseil permanent de l'OSCE, les postes d'ambassadeurs et de représentants permanents sont occupés par des femmes dans une proportion de 35,72 % et par des hommes dans une proportion de 64,28 %, comme le montre la **figure 3**. On constate une augmentation de 5,89 % de la représentation féminine par rapport aux données de la période de référence précédente (2019)¹⁶³.

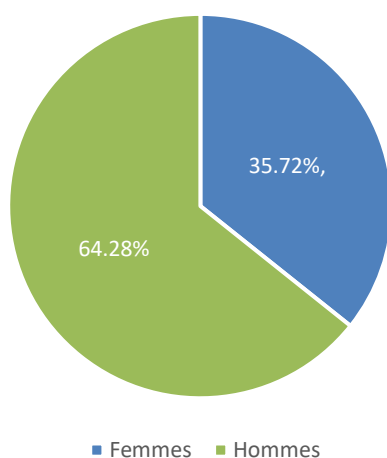


Figure 3 – Ambassadeurs et représentants permanents auprès du Conseil permanent de l'OSCE, en juin 2021

¹⁶³ Consulter le tableau A.12 à l'annexe A.

ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES AU SEIN DE L'AP DE L'OSCE

Lors de la session annuelle de Vilnius en 2009, la Commission permanente a modifié le Règlement de l'AP de l'OSCE, pour y introduire un nouveau sous-paragraphe à l'article 1 stipulant que « **chaque délégation nationale doit être composée de représentants des deux sexes** ». En outre, en 2011, l'AP de l'OSCE a adopté une résolution sur la « **représentation des femmes à l'Assemblée parlementaire de l'OSCE**¹⁶⁴ » exhortant les parlements nationaux à renforcer la représentation féminine au sein des délégations nationales de l'AP de l'OSCE. Fait préoccupant selon la résolution, en février 2011, 17 des 57 délégations nationales à l'AP de l'OSCE étaient uniquement composées d'hommes. Pire, elle indiquait que seulement 10 délégations étaient dirigées par des femmes, et que sur les 307 délégués de l'époque, seuls 73 (23,7 %) étaient des femmes.

Depuis l'adoption de la résolution précitée, les délégations nationales ont déployé des efforts admirables pour améliorer l'égalité entre les sexes au sein de l'Assemblée parlementaire. Ainsi, à l'heure où nous écrivons ce rapport, trois délégations sont composées principalement d'hommes – la Croatie, Malte et la Turquie¹⁶⁵.

En outre, l'AP de l'OSCE s'est particulièrement engagée à renforcer et à élargir le dialogue sur les sujets liés à l'égalité entre les sexes tout en encourageant la prise en compte des perspectives de genre dans tous les travaux législatifs et parlementaires des États participants de l'OSCE. Lors de la session annuelle organisée à Luxembourg en 2019, les résolutions relatives à l'égalité entre les sexes ont représenté deux des 15 résolutions adoptées par les membres de l'AP de l'OSCE¹⁶⁶. Ces résolutions portaient sur des sujets clés et d'actualité, tels que les avantages du processus de numérisation pour les politiques portant sur le genre ainsi que les considérations liées au genre et à la jeunesse dans les programmes politiques sur les changements climatiques.

En 2020, à la suite de la crise sanitaire de la COVID-19 et de ses diverses conséquences, y compris la hausse des incidents de violence domestique dans la région, l'AP de l'OSCE, en collaboration avec le Secrétariat de l'OSCE et le BIDDH, a exhorté les gouvernements à envisager des mesures spéciales afin d'assurer la protection des femmes et des enfants¹⁶⁷. En parallèle, dans le cadre de sa série de webinaires parlementaires lancée en réponse à la pandémie de COVID-19, l'AP de l'OSCE a consacré plusieurs webinaires spécifiquement aux thèmes suivants : « répercussions sexospécifiques de la crise sanitaire », « parlementaires et journalistes : partenaires contre la corruption » et « élaboration de lois fondées sur des données probantes pour lutter contre la violence envers les femmes¹⁶⁸ ». La représentante spéciale de l'AP de l'OSCE sur les questions de genre, la D^{re} Hedy Fry, a participé activement à ces webinaires en les modérant ou en y exposant les développements liés au genre dans le cadre de la pandémie de COVID-19.

¹⁶⁴ Résolution de l'AP de l'OSCE sur la représentation des femmes à l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, 20^e session annuelle, du 6 au 10 juillet 2011. <https://www.oscepa.org/en/documents/annual-sessions/2011-belgrade/declaration-4/3030-belgrade-resolutions-eng/file> (disponible en anglais seulement)

¹⁶⁵ Consulter le tableau A.18 à l'annexe A.

¹⁶⁶ Consulter la [Déclaration de Luxembourg 2019](#)

¹⁶⁷ [Communiqué de presse](#) (disponible en anglais seulement), 2 avril 2020.

¹⁶⁸ La liste complète est disponible à la partie VII, section I.

A. STATISTIQUES LIÉES AU RÉPERTOIRE DES MEMBRES¹⁶⁹

En juin 2021, la composition de l'AP de l'OSCE reste dominée par les hommes, comme les années précédentes. Plus précisément, près des trois quarts des membres réguliers de l'AP de l'OSCE, y compris les chefs de délégation et les membres adjoints des délégations, et des membres remplaçants de l'AP de l'OSCE sont des hommes, qui occupent un nombre combiné de 384 postes sur 588 (65,31 %). Comme le montre la **figure 4** ci-dessous, la représentation féminine à l'Assemblée est de 34,69 %. À l'heure où nous rédigeons ce rapport, il y a trois délégations de l'AP de l'OSCE dans lesquelles les déléguées sont plus nombreuses que leurs collègues masculins : l'Albanie, la Norvège et le Canada. Les délégations de la Belgique, du Liechtenstein, de Monaco, de la Serbie et de l'Ouzbékistan ont actuellement atteint la parité absolue entre les sexes parmi leurs membres. Comme les années précédentes, les secrétaires des délégations restent majoritairement des femmes – 54 sur un total de 85 – ce qui représente la majorité (63,53 %) des postes de cette catégorie¹⁷⁰.

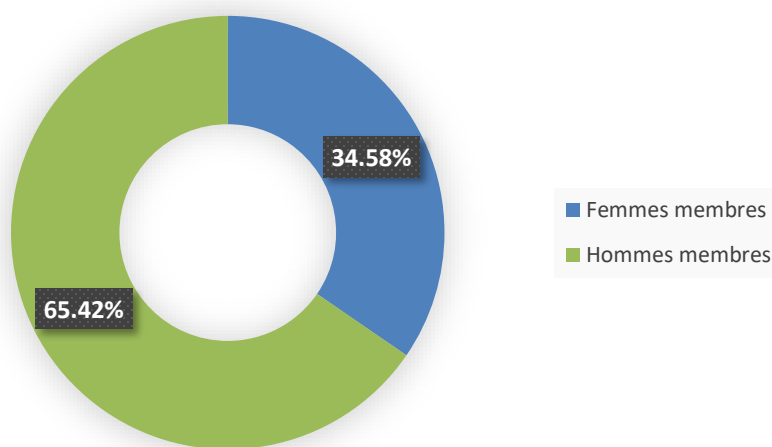


Figure 4 – Égalité entre les sexes chez les membres de l'AP de l'OSCE (chefs de délégation, chefs adjoints de délégation, membres remplaçants) en juin 2021

Pour ce qui est du personnel du Secrétariat international de l'AP de l'OSCE, en juin 2021, il était composé de 12 femmes (46,15 %) et 14 hommes (53,85 %), en comptant le personnel permanent et les adjoints de recherche. La **figure 5** montre la répartition des membres de l'AP de l'OSCE selon leur sexe en juin 2021. Elle porte sur les membres, les membres remplaçants, les secrétaires des délégations et le personnel de l'AP de l'OSCE.

¹⁶⁹ Le répertoire des membres de l'AP de l'OSCE est accessible sur demande auprès du Secrétariat international.

¹⁷⁰ Consulter le tableau A.13 à l'annexe A. Cette catégorie comprend aussi les cosecrétaires et les membres adjoints des délégations.

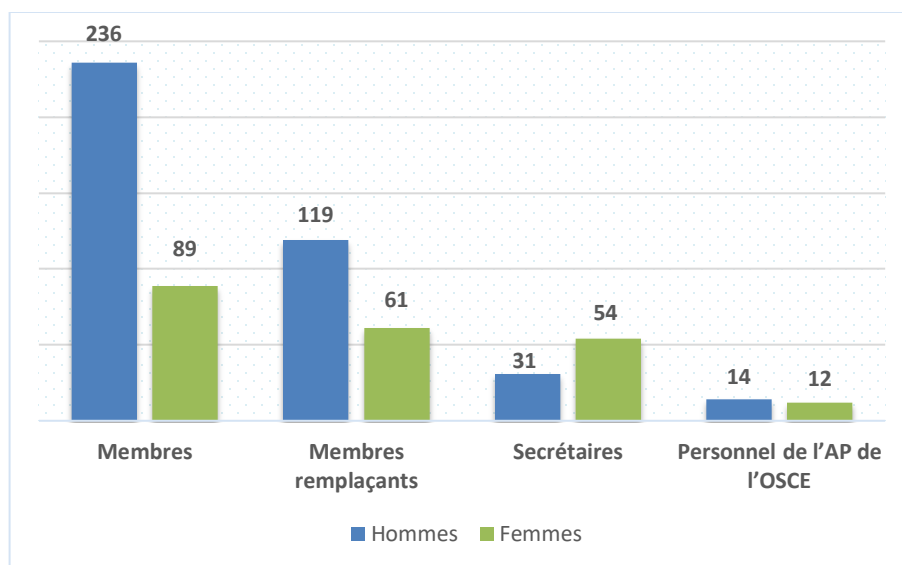


Figure 5 – Égalité entre les sexes au sein de l'AP de l'OSCE en juin 2021

B. INITIATIVE POUR STIMULER LA PARTICIPATION DES FEMMES

Depuis 2011, les délégations nationales à l'AP de l'OSCE ont entrepris des efforts pour accroître la conformité de leurs membres à l'article 1.4 du Règlement de l'AP de l'OSCE¹⁷¹. Au fil des ans, cela a conduit à une diminution significative du nombre de délégations sans aucune représentation féminine. Comme le montre la **figure 6**, ce nombre est passé de 17 en 2011 à 10 en 2012 et 2013, puis à neuf en 2014, avant de remonter à 10 en 2015. La tendance est ensuite repartie à la baisse avec six délégations en 2016 et 2017. En juin 2021, il restait trois délégations sans représentation féminine, la Croatie, Malte et la Turquie, un chiffre stable depuis 2020, mais en hausse d'un par rapport à 2019. En conséquence, dans les dix années qui viennent de s'écouler, les délégations à prédominance masculine ont enregistré une baisse considérable.

¹⁷¹ Règlement de l'AP de l'OSCE. <https://www.oscepa.org/en/documents/rules-of-procedure/1832-rules-of-procedure-english/file> (disponible en anglais seulement).

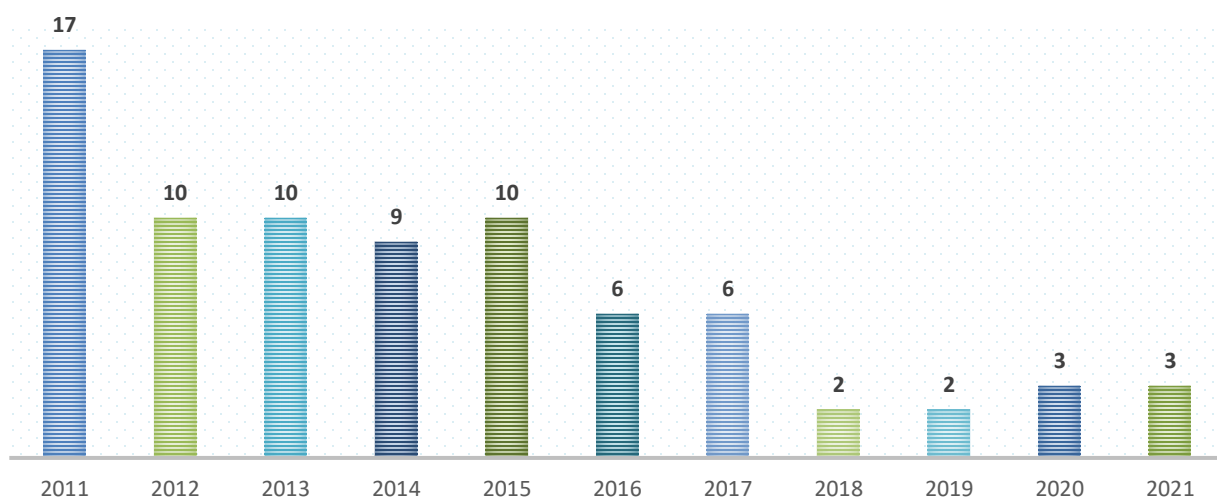
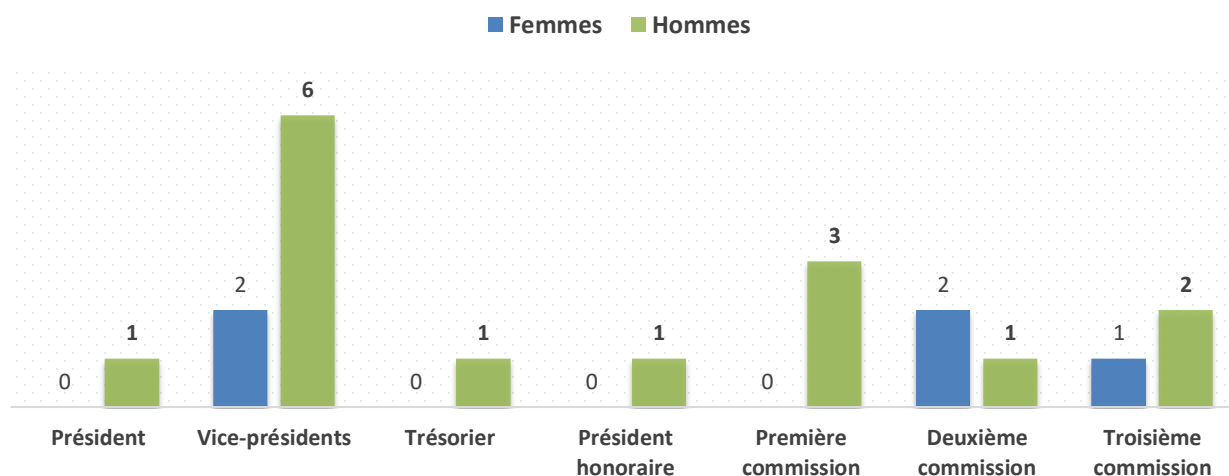


Figure 6 – Nombre de délégations sans représentation féminine (2011-2021)

En juin 2021, 16 délégations nationales de l'AP de l'OSCE étaient dirigées par des femmes, soit une de plus que lors de la période de référence précédente (15 femmes étaient cheffes de délégation en 2019).

C. ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES AU SEIN DU BUREAU

Le Bureau de l'AP de l'OSCE se compose du président, de neuf vice-présidents, du trésorier, et du président honoraire, ainsi que des trois dirigeants de chacune des commissions générales. En juin 2021, trois postes de vice-présidents étaient toujours vacants. Le Bureau compte 18 membres – dont cinq femmes – ce qui représente un ratio de 72,22 % contre 27,78 % en faveur des hommes. Par rapport aux données de 2020 relatives à l'égalité entre les sexes au sein du Bureau, on constate une augmentation de 2,78 % de la représentation féminine. Néanmoins, comme le montre la **figure 8**, les chiffres de 2021 restent toujours en deçà de l'objectif de 30 % proposé en 2011¹⁷².



¹⁷² Veuillez consulter le discours de la D^{re} Hedy Fry, représentante spéciale sur les questions d'égalité entre les hommes et les femmes auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, 10^e réunion d'hiver, 24 et 25 février 2011, Vienne, Autriche.

Figure 8 – Égalité entre les sexes au sein des membres du Bureau de l'AP de l'OSCE en juin 2021

1. FEMMES AUX POSTES DE PRÉSIDENTS ET DE VICE-PRÉSIDENTS AU SEIN DE L'AP DE L'OSCE

Les statistiques concernant l'égalité entre les sexes aux postes de présidents et de vice-présidents de l'AP de l'OSCE ont varié au fil du temps. En mai 2017, l'AP de l'OSCE était dirigée par une femme, M^{me} Christine Muttonen (Autriche), et il y avait une seule femme, Isabel Santos (Portugal), parmi les huit vice-présidents. À partir de novembre 2017, la présidence de l'AP de l'OSCE a été assurée par M. George Tsereteli (Géorgie) jusqu'en décembre 2020, lorsque lord Peter Bowness est entré en fonctions jusqu'à la session annuelle de 2021. À l'heure où nous écrivons ce rapport, deux des neuf postes de vice-présidents sont occupés par des femmes, M^{me} Margareta Cederfelt (Suède) et M^{me} Kari Henriksen (Norvège), ce nombre a diminué d'un depuis 2019. M. Peter Juel-Jensen (Danemark) a remplacé M^{me} Doris Barnett (Allemagne) au poste de trésorier du Bureau¹⁷³.

2. DIRIGEANTS DES COMMISSIONS GÉNÉRALES DE L'AP DE L'OSCE

En raison de l'annulation de la session annuelle de 2020, la composition des commissions générales est restée inchangée depuis la dernière période de référence. Les femmes occupent actuellement trois des neuf postes de dirigeants des commissions, alors qu'elles en occupaient quatre en 2019 et deux en 2018. Depuis mars 2020, une femme déléguée, M^{me} Doris Barnett (Allemagne), occupe le poste de présidente de la deuxième commission.

D. REPRÉSENTATION DES FEMMES AUX SESSIONS ANNUELLES ET AUX RÉUNIONS D'HIVER DE L'AP DE L'OSCE

Les graphiques ci-dessous montrent le pourcentage de femmes parlementaires qui ont participé aux sessions annuelles (**figure 9**) et aux réunions d'hiver (**figure 10**) de l'AP de l'OSCE. Pour ce qui est de la représentation des femmes aux sessions annuelles de l'AP de l'OSCE, la plus forte participation féminine a été observée en 2014, lorsque 29 % des participants étaient des femmes. Comme le montre la figure 9, la participation des femmes aux sessions annuelles n'a que peu varié depuis 2010, entre 21 % et 29 %. En raison de la pandémie de COVID-19, la session annuelle de 2020 n'a pas eu lieu; par conséquent, les dernières données disponibles sur la participation des femmes remontent à 2019.

173 Consulter le tableau A.14 à l'annexe A.

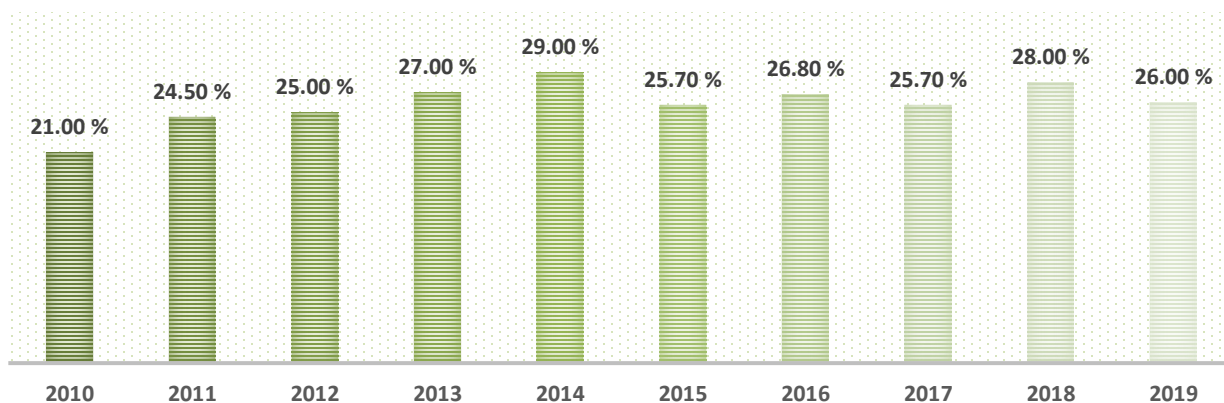


Figure 9 – Pourcentage de la participation des femmes parlementaires aux sessions annuelles de l'AP de l'OSCE, 2010-2019

Le pourcentage général de la participation féminine aux réunions d'hiver de l'OSCE¹⁷⁴ a diminué depuis la réunion d'hiver de l'AP de l'OSCE de 2014, qui présentait le pourcentage le plus élevé de participantes au cours des dix dernières années (30 %) ¹⁷⁵. Toutefois, depuis 2016, la participation féminine présente une tendance à la hausse. Comme le montre la figure 10, la réunion d'hiver de 2021, qui s'est tenue en ligne, a enregistré le pourcentage le plus élevé de déléguées (28,77 %) des six dernières sessions (2016-2021). Comme il s'agissait de la première réunion d'hiver virtuelle depuis la création de l'AP de l'OSCE, il est difficile de tirer des conclusions sur la variation de l'équilibre entre les sexes parmi les participants imputable au format en ligne de l'événement.

¹⁷⁴ Consulter le tableau A.16 à l'annexe A.

¹⁷⁵ Consulter le rapport sur l'égalité entre les sexes de l'AP de l'OSCE, juillet 2014.

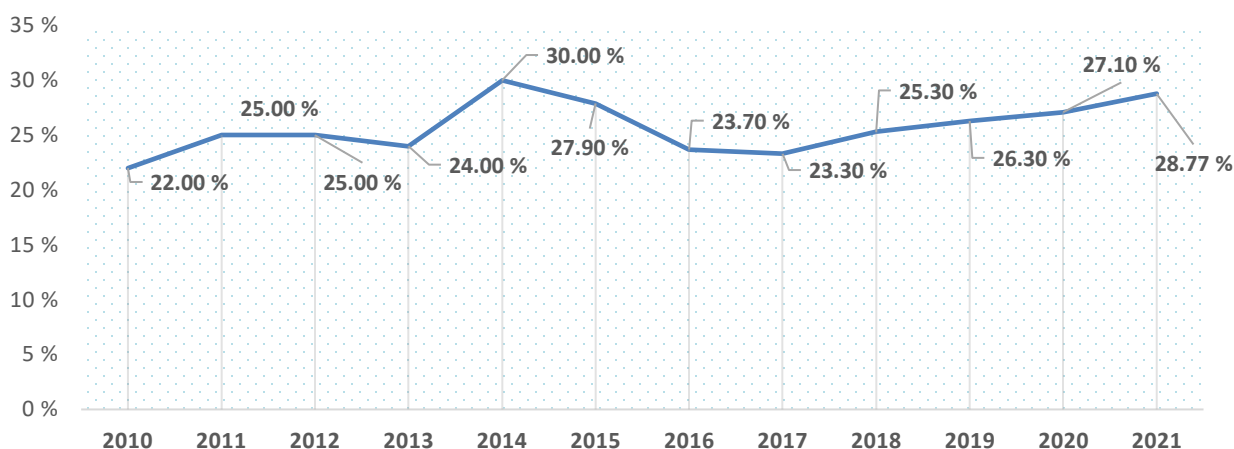


Figure 10 – Pourcentage de la participation des femmes parlementaires aux réunions d’hiver de l’AP de l’OSCE 2010-2021

E. PARTICIPATION DES FEMMES AUX ACTIVITÉS D’OBSERVATION DES ÉLECTIONS DE L’AP DE L’OSCE 2019-2020¹⁷⁶

Chaque année, les missions d’observation électorale (MOE) de l’AP de l’OSCE sont composées de femmes et d’hommes. Les chiffres concernant la participation des femmes à l’observation des élections par l’AP de l’OSCE montrent que, pendant la période de référence 2020-2021, le nombre total d’observatrices était de 56 (~23 %), ce qui représente environ le quart du nombre total d’observateurs déployés (239) pendant l’année.

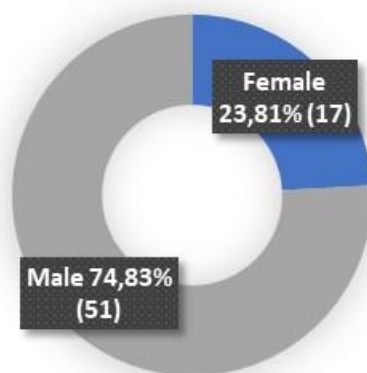


Figure 11 – Pourcentage de la participation des femmes aux activités d’observation des élections de l’AP de l’OSCE, 2020-2021¹⁷⁷

¹⁷⁶ Consulter le tableau A.17 à l’annexe A.

¹⁷⁷ Remarque : Le diagramme comprend les chefs de délégation, les coordinateurs spéciaux des délégations et les membres des délégations. Le diagramme couvre les activités d’observation des élections de l’AP de l’OSCE au 1^{er} juin 2021.

Dans l'ensemble, au cours de la période de référence 2020-2021, les femmes occupaient environ 45 % des postes de direction dans le domaine de l'observation des élections, ce chiffre comprenant les coordinateurs spéciaux désignés par le président en exercice pour diriger les observateurs à court terme et les chefs des missions d'observation de l'AP de l'OSCE. Comme le montre la **figure 11**, les huit MOE organisées en 2020 et 2021 (jusqu'en juin) étaient composées de femmes dans une proportion de 23,81 % et d'hommes dans une proportion de 74,83 %. Pour une ventilation plus détaillée dans chaque MOE, consulter la **figure 12** ci-dessous.



Figure 12 – Représentation des femmes déléguées à l'observation des élections, 2020-2021 (%)

F. PERSONNEL PERMANENT DU SECRÉTARIAT INTERNATIONAL DE L'AP DE L'OSCE

Actuellement, le personnel permanent du Secrétariat international de l'AP de l'OSCE, y compris le Bureau de liaison de Vienne, compte 26 personnes, dont 12 femmes, soit une augmentation de deux depuis la dernière période de référence. Les postes de secrétaire général et des deux adjoints de l'AP de l'OSCE sont occupés par des hommes.

G. PROGRAMME INTERNATIONAL D'ADJOINT DE RECHERCHE

Le Secrétariat international de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE a mis en place un programme régulier d'adjoint de recherche qui vise à embaucher des étudiants diplômés pour une période de six mois afin de leur donner la possibilité d'acquérir une expérience pratique dans le domaine des affaires internationales. Les adjoints de recherche développent leurs connaissances des affaires internationales politico-militaires, économiques, environnementales et de droits de l'homme, tout en renforçant leurs compétences professionnelles dans des domaines liés aux travaux de l'Assemblée parlementaire. En juin 2021, cinq adjoints de recherche travaillaient au Secrétariat international à Copenhague et cinq au Bureau de liaison de Vienne, soit deux hommes et huit femmes au total.

H. REPRÉSENTATION DES FEMMES AU SEIN DES PARLEMENTS NATIONAUX DES ÉTATS PARTICIPANTS DE L'OSCE

Selon les données fournies par l'Union interparlementaire (UIP), la représentation féminine dans les parlements des États participants de l'OSCE a augmenté de 10 % (passant de 29 % en 2020 à 38 % en 2021). Au sein de la région de l'OSCE, la **Hongrie** reste le pays où la représentation féminine est la plus faible, avec seulement 12,06 %, suivie par **Malte** (13,43 %).

En revanche, la **Suède** (46,99 %), **Andorre** (46,43 %), la **Finlande** (46 %) et la **Norvège** (44,4 %) ¹⁷⁸ font état de la plus forte proportion de femmes dans leurs organes législatifs respectifs ¹⁷⁹.

I. WEBINAIRES PARLEMENTAIRES EN 2020 ET 2021

L'AP de l'OSCE, dans un effort visant à promouvoir le dialogue interparlementaire sur les progrès pertinents en matière de sécurité concernant la crise de la COVID-19, a lancé en avril 2020 une série de webinaires régulièrement organisés pour les membres de l'Assemblée, couvrant un large éventail de questions dans les trois dimensions générales. Les webinaires parlementaires (WP) ont pour buts de favoriser le dialogue entre les membres ainsi qu'avec des experts, de permettre la réflexion sur les principaux défis politiques et de favoriser l'échange de pratiques exemplaires entre les législateurs de la région de l'OSCE. L'AP de l'OSCE a mené 11 webinaires en 2020, et 10 en 2021 (jusqu'en juin 2021). Au total, 21 webinaires parlementaires et événements en ligne et à l'échelle de l'AP ont été organisés depuis le début de l'épidémie de COVID-19. Ils sont énumérés ci-dessous.

2020

1. « The Economic Security Fallout of the COVID-19 Pandemic » (disponible en anglais seulement), WP (22 avril 2020)
2. « Respecting HR and democratic control during states of emergency » (disponible en anglais seulement), WP (8 mai 2020)
3. « COVID's Impact on Conflicts in the OSCE region » (disponible en anglais seulement), WP (15 mai 2020)
4. « COVID-19: A turning point for environmental protection? » (disponible en anglais seulement) (22 mai 2020)
5. « Protecting Refugees and Migrants during the Pandemic : Camps under lockdown » (disponible en anglais seulement), WP (26 mai 2020)
6. Événement conjoint entre l'AP de l'OSCE, l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée et le Bureau de lutte contre le terrorisme des Nations unies – « Countering Terrorism and Violent Extremism amidst the COVID-19 Pandemic » (disponible en anglais seulement) [30 juin 2020]
7. « Gendered Impacts of COVID-19 » (disponible en anglais seulement), WP (15 juin 2020)



Figure 13 – Female Participation in OSCE PA Web Dialogues and other PA-wide online events in 2020 (%)

¹⁷⁸ Le calcul de la représentation féminine tient compte des deux organes législatifs.

¹⁷⁹ Consulter le tableau A.18 à l'annexe A.

8. « COVID-19 response in diverse societies : challenges and opportunities for stability and social cohesion » (disponible en anglais seulement), WP (22 juin 2020)
9. « From the Arctic to global : The Political Role in addressing Climate Change » (disponible en anglais seulement), WP (16 septembre 2020)
10. « Parliamentarians & Journalists : Partners against Corruption » (disponible en anglais seulement), WP (14 octobre 2020)
11. « Paris Charter Anniversary Event » (disponible en anglais seulement) [20 novembre 2020]

2021

1. « Towards Helsinki +50 : Reaffirming a Common Purpose » (disponible en anglais seulement) [27 janvier 2021]
2. Deuxième réunion de l'AP de l'OSCE « Call for Action – Helsinki +50 Process » (disponible en anglais seulement) [10 mars 2021]
3. « Humanitarian Protection and Human Rights in Conflict Zones » (disponible en anglais seulement), WP (12 mars 2021)
4. Conférence parlementaire internationale – « Global Challenges and Threats in the Context of the COVID-19 Pandemic : Terrorism and Violent Extremism » (disponible en anglais seulement) [15 avril 2021]
5. Troisième réunion de l'AP de l'OSCE – « Call for Action – Helsinki +50 Process » (disponible en anglais seulement) [5 mai 2021]
6. Audition en ligne du Centre pour la lutte contre le terrorisme intitulée « Prosecution, Rehabilitation and Reintegration of Foreign Terrorist Fighters (FTFs) – the Kazakh Experience » (disponible en anglais seulement) [18 mai 2021]
7. Événement conjoint de l'AP de l'OSCE, du BIDDH et du Programme sur les questions d'égalité entre les sexes du Secrétariat de l'OSCE intitulé « Evidence-based law making to prevent and combat violence against women » (disponible en anglais seulement) [19 mai 2021]
8. « Framing the Environmental Security – Public Health Nexus » (disponible en anglais seulement), WP (25 mai 2021)
9. « OSCE Parliamentary Assembly Meeting with Young Political Leaders » (disponible en anglais seulement) [27 mai 2021]
10. « Health as a human right » (disponible en anglais seulement), WP (4 juin 2021)
11. Webinaire parlementaire sur « Transparency and Predictability in Military Affairs : The Role of the OSCE » (disponible en anglais seulement) [14 juin 2021]

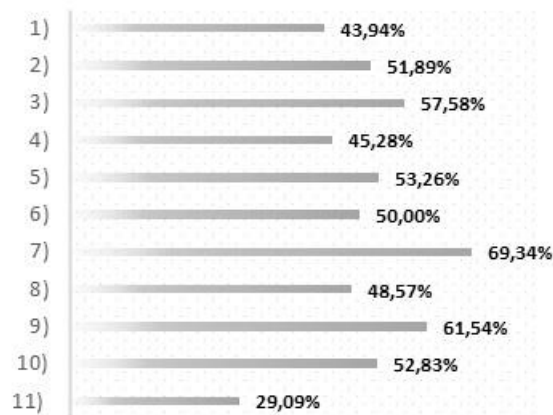


Figure 14 – Female Participation in OSCE PA Web Dialogues and other PA-wide online events in 2021 (%)

Selon les inscriptions définitives, plus de la moitié (50,12 %) des participants aux webinaires de l'AP de l'OSCE étaient des femmes (1 060 sur 2 115). Parmi les 73 conférenciers invités 30 étaient des femmes

(41,10 %), tandis que 308 des 828 inscriptions étaient des femmes membres de délégations (37,20 %). En particulier, les webinaires les plus suivis par des femmes en 2020 et en 2021 ont été les suivants : « Evidence-based law making to prevent and combat violence against women » et « Gendered Impacts of COVID-19 », comme le montrent les **figures 13** et **14**¹⁸⁰ ci-dessous.

¹⁸⁰ Les chiffres sont fondés sur les confirmations d'inscriptions (reçues avant les événements) et ne représentent pas le nombre de personnes qui ont effectivement participé aux événements.

ANNEXE A

Tableau A.1

A1. Répartition des postes au sein de l'OSCE sans les membres de la MSO				
2020				
Catégorie	Hommes	Femmes	Total	% Femmes
Agents des services généraux	650	622	1 272	48,90 %
Administrateurs	400	400	800	50,00 %
Cadres supérieurs	72	40	112	35,71 %
Total	1 122	1 060	2 184	48,63 %

Remarque : Chiffres au 31 décembre 2020.

Tableau A.2

A2. Répartition des postes au sein de l'OSCE avec les membres de la MSO					
2020					
Catégorie	Hommes	Femmes	Total	% Hommes	% Femmes
Agents des services généraux	862	818	1 680	51,31 %	48,69 %
Administrateurs	1 051	579	1 630	64,48 %	35,52 %
Cadres supérieurs	109	60	167	64,07 %	35,93 %
Total	2 022	1 457	3 479	58,12 %	41,88 %

Remarque : Chiffres au 31 décembre 2020.

Tableau A.3

A3. Répartition des employés de l'OSCE par poste au sein du Secrétariat de l'OSCE, des institutions et des missions de terrain, y compris les membres de la MSO				
2020				
Personnel du Secrétariat et des institutions				
Catégorie	Hommes	Femmes	Total	% Femmes
Agents des services généraux	97	188	285	65,96 %
Administrateurs	99	87	186	46,77 %
Cadres supérieurs	20	13	33	39,39 %
Total	216	288	504	57,14 %
Personnel des opérations de terrain				
Catégorie	Hommes	Femmes	Total	% Femmes
Agents des services généraux	765	630	1 395	45,16 %
Administrateurs	952	492	1 444	34,07 %
Cadres supérieurs	89	45	134	33,58 %
Total	1,806	1,167	2,973	39,25 %

Remarque : Chiffres au 31 décembre 2020.

Tableau A.4

A4. Répartition des employés de l'OSCE par poste au sein du Secrétariat de l'OSCE												
2020												
Catégorie	G1-G7	G en %	NP	S	S en %	P1-P5	D1	D2	Chef d'inst.	P+ en %	Total	Total en %
Femmes	122	61,31 %	0	43	49,43 %	54	3	1	1	45,38 %	224	53,85 %
Hommes	77	38,69 %	0	44	50,57 %	68	3	0	0	54,61 %	192	46,15 %
Total	199	100 %	0	87	100 %	122	6	1	1	100 %	416	100 %

Remarque : Chiffres au 31 décembre 2020.

Tableau A.5

A5. Répartition des employés par poste au sein du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH)												
2020												
Catégorie	G1-G7	G en %	NP	S	S en %	P1-P5	D1	D2	Chef d'inst.	P+ en %	Total	Total en %
Femmes	50	76,93 %	0	11	69 %	28	0	0	0	41,79 %	89	60,14 %
Hommes	15	23,07 %	0	5	31 %	38	0	0	1	58,21 %	59	39,86 %
Total	65	100 %	0	16	100 %	66	0	0	1	100 %	148	100 %

Remarque : Chiffres au 31 décembre 2020.

Tableau A.6

A6. Répartition des employés par poste au Haut-commissariat pour les minorités nationales (HCMN)												
2020												
Catégorie	G1-G7	G en %	NP	S	S en %	P1-P5	D1	D2	Chef d'inst.	P+ en %	Total	Total en %
Femmes	13	76 %	0	3	75,00 %	9	0	0	0	60,00 %	25	69,44 %
Hommes	4	24 %	0	1	25,00 %	4	1	0	1	40,00 %	11	30,56 %
Total	17	100 %	0	4	100 %	13	1	0	1	100 %	36	100 %

Remarque : Chiffres au 31 décembre 2020.

Tableau A.7

A7. Répartition des employés au sein du Bureau du représentant pour la liberté des médias (BRLM)												
2020												
Catégorie	G1-G7	G en %	NP	S	S en %	P1-P5	D1	D2	Chef d'inst.	P+ en %	Total	Total en %
Femmes	3	75 %	0	4	60 %	3	0	0	1	57,14 %	11	68,75 %
Hommes	1	25 %	0	1	20 %	2	1	0	0	42,86 %	5	31,25 %
Total	4	100 %	0	5	100 %	5	1	0	1	100 %	16	100 %

Remarque : Chiffres au 31 décembre 2020.

Tableau A.8

A8. Personnel détaché par pays et par sexe (opérations de terrain, Secrétariat et institutions)				
2020				
Pays de détachement	% Femmes	Hommes	Femmes	Nombre total d'employés détachés
Albanie	25,00 %	9	3	12
Allemagne	45,16 %	34	28	62
Arménie	40,00 %	3	2	5
Autriche	40,00 %	12	8	20
Azerbaïdjan	25,00 %	3	1	4
Biélorussie	0,00 %	8	0	8
Belgique	0,00 %	3	0	3
Bosnie-Herzégovine	24,29 %	53	17	70
Bulgarie	20,00 %	44	11	55
Canada	36,00 %	32	18	50
Croatie	28,57 %	10	4	14
Danemark	14,29 %	6	1	7
Espagne	45,00 %	11	9	20
Estonie	0,00 %	3	0	3
États-Unis	36,79 %	67	39	106
Finlande	33,33 %	14	7	21
France	25,00 %	15	5	20
Géorgie	47,06 %	18	16	34
Grèce	4,17 %	23	1	24
Hongrie	9,09 %	20	2	22
Irlande	25,00 %	9	3	12
Islande	100,00 %	0	1	1
Italie	41,33 %	44	31	75
Kazakhstan	0,00 %	6	0	6
Kirghizistan	19,35 %	25	6	31
Lettonie	0,00 %	4	0	4
Liechtenstein	0,00 %	1	0	1
Lituanie	0,00 %	2	0	2
Macédoine du Nord	30,23 %	30	13	43
Moldavie	15,79 %	48	9	57
Mongolie	0,00 %	1	0	1
Monténégro	25,00 %	6	2	8
Norvège	58,33 %	10	14	24
Pays-Bas	50,00 %	4	4	8
Pologne	26,19 %	31	11	42
République tchèque	12,50 %	14	2	16
Roumanie	12,50 %	35	5	40
Royaume-Uni	14,52 %	53	9	62
Russie	4,00 %	48	2	50
Serbie	25,00 %	18	6	24
Slovaquie	17,65 %	14	3	17
Slovénie	100,00 %	0	1	1
Suède	30,43 %	16	7	23
Suisse	58,33 %	5	7	12
Tadjikistan	42,11 %	11	8	19
Turquie	5,88 %	16	1	17
Ukraine	50,00 %	1	1	2
Total général	27,46 %	840	318	1 158

Remarque : Chiffres au 31 décembre 2020.

Tableau A.9

A9. Égalité entre les sexes du personnel au sein des opérations de terrain de l'OSCE					
2020					
Opérations de terrain	Femmes	En %	Hommes	En %	Total
Présence de l'OSCE en Albanie	55	60,44 %	36	39,56 %	91
Centre de l'OSCE à Achgabat	12	42,86 %	16	57,14 %	28
Bureau du programme de l'OSCE à Nur-Sultan	14	58,33 %	10	41,67 %	24
Centre de l'OSCE à Bichkek	49	48,52 %	52	51,49 %	101
Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine	156	51,00 %	155	49,00 %	311
Mission de l'OSCE au Kosovo	155	35,00 %	280	65,00 %	435
Mission de l'OSCE en Moldavie	25	49,00 %	28	51,00 %	53
Mission de l'OSCE au Monténégro	20	61,00 %	12	39,00 %	32
Mission de l'OSCE en Serbie	74	53,00 %	61	47,00 %	135
Bureau de programme de l'OSCE à Douchanbé	65	42,00 %	85	58,00 %	150
Mission de l'OSCE à Skopje	57	42,00 %	88	58,00 %	145
Coordonnateur de projet de l'OSCE en Ukraine	64	64,50 %	35	35,50 %	99
Mission d'observation de l'OSCE aux deux postes de contrôle russes	4	22,00 %	19	78,00 %	23
Coordonnateur de projet de l'OSCE en Ouzbékistan	20	51,50 %	17	48,50 %	37
Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine	395	30,61 %	900	69,80 %	1 295
Représentant personnel du président en exercice pour le conflit dont est saisie la Conférence de Minsk	5	29,50 %	12	70,50 %	17
Total général	1,170	39,33 %	1,806	60,67 %	2,976

Remarque : Chiffres au 31 décembre 2020.

Tableau A.10

A10. Répartition des postes au sein des opérations de terrain				
2020				
Catégorie	Hommes	Femmes	Total	% Femmes
Agents des services généraux (G1 à G7)	765	630	1 395	45,16 %
Administrateurs (administrateurs nationaux, S, S1, S2, P1 à P4)	952	492	1 444	34,07 %
Cadres supérieurs (S3+, P5+, D, chefs, chefs adjoints)	89	47	136	33,56 %
Total	1 806	1 169	2 975	39,29 %

Remarque : Chiffres au 31 décembre 2020. Inclut aussi les membres du personnel de la MSO.

Tableau A.11

A11. Répartition des postes au sein de la MSO en Ukraine					
2020					
Catégorie	Hommes	Femmes	Total	% Hommes	% Femmes
Agents des services généraux (G1 à G7)	212	196	408	51,96 %	48,04 %
Administrateurs (administrateurs nationaux, S, S1, S2, P1 à P4)	651	179	830	78,43 %	21,57 %
Cadres supérieurs (S3+, P5+, D, chefs, chefs adjoints)	37	20	56	64,92 %	35,08 %
Total	900	395	1,295	69,50 %	30,50 %

Remarque : Chiffres au 31 décembre 2020.

Tableau A.12

A12. Égalité entre les sexes chez les ambassadeurs et les représentants permanents à Vienne au sein du Conseil permanent de l'OSCE, selon le pays		
Au 5 juin 2021		
État participant	États participants ayant un ambassadeur ou un représentant permanent	États participants ayant une ambassadrice ou une représentante permanente
Albanie	1	0
Andorre	1	0
Allemagne	0	1
Arménie	1	0
Autriche	1	0
Azerbaïdjan	1	0
Biélorussie	1	0
Belgique	1	0
Bosnie-Herzégovine	1	0
Bulgarie	0	1
Canada	0	1
Chypre	0	1
Croatie	1	0
Danemark	1	0
Espagne	1	0
Finlande	0	1
Estonie	1	0
États-Unis	0	1
France	0	1
Géorgie	0	1
Royaume-Uni	1	0
Grèce	0	1
Hongrie	1	0
Irlande	1	0
Islande	0	1
Italie	1	0
Kazakhstan	1	0
Kirghizistan	1	0
Lettonie	0	1
Macédoine du Nord	1	0
Liechtenstein	1	0
Lituanie	0	1
Luxembourg	1	0
Malte	0	1
Moldavie	1	0
Monaco	1	0
Mongolie	0	1
Monténégro	1	0
Norvège	0	1
Ouzbékistan	1	0
Pays-Bas	1	0
Pologne	1	0

Portugal	1	0
République tchèque	1	0
Roumanie	0	1
Russie	1	0
Saint-Marin	0	1
Saint-Siège	1	0
Serbie	0	1
Slovaquie	1	0
Slovénie	0	1
Suède	0	1
Suisse	1	0
Tadjikistan	1	0
Turkménistan	1	0
Turquie	0	1
Ukraine	1	0
Union européenne	0	1
Afghanistan (partenaire pour la coopération)	1	0
Australie (partenaire pour la coopération)	1	0
Japon (partenaire pour la coopération)	1	0
République de Corée (partenaire pour la coopération)	1	0
Thaïlande (partenaire pour la coopération)	0	1
Algérie (partenaire pour la coopération)	0	1
Égypte (partenaire pour la coopération)	1	0
Israël (partenaire pour la coopération)	1	0
Jordanie (partenaire pour la coopération)	0	1
Maroc (partenaire pour la coopération)	1	0
Tunisie (Partenaire pour la coopération)	1	0
AP de l'OSCE	1	0
Total général	45	25

Remarque : Chiffres de juin 2021.

Tableau A.13

A13. Assemblée parlementaire de l'OSCE					
En juin 2021					
Catégorie	Femmes	En %	Hommes	En %	Total
Membres de l'AP de l'OSCE	89	27,38 %	236	72,84 %	325
Membres remplaçants de l'AP de l'OSCE	61	33,89 %	119	66,11 %	180
Secrétaires de l'AP de l'OSCE	54	63,53 %	31	36,47 %	85
Personnel de l'AP de l'OSCE	12	46,15 %	14	53,85 %	26
Total général	216	35,06 %	400	64,94 %	616

Tableau A.14

A14. Égalité entre les sexes au sein des membres du Bureau			
Juin 2021			
Catégorie	Femmes	Hommes	Total
Président	0	1	1
Vice-présidents	2	4	6
Trésorier	0	1	1
Président honoraire	0	1	1
Première commission	0	3	3
Deuxième commission	2	1	3
Troisième commission	1	2	3
Total général	5	13	18

Remarque : Chiffres de juin 2021.

Tableau A.15

Participation des parlementaires aux sessions annuelles de l'AP de l'OSCE (2010-2019)										
Catégorie	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Femmes	50	55	61	67	74	63	75	60	79	70
Hommes	186	169	185	178	180	182	205	173	202	200
% Femmes	21 %	24,50 %	25 %	27 %	29 %	25,70 %	26,80 %	27,50 %	28 %	26 %
Total général	236	224	246	245	254	245	280	233	281	270

Remarque : Les calculs comprennent les membres et les membres remplaçants des délégations, mais n'incluent pas le personnel des délégations, de l'AP de l'OSCE et des secrétariats de l'OSCE, les observateurs, les invités, les organisations parlementaires internationales et les partenaires pour la coopération. Les données pour 2020 ne sont pas disponibles en raison de l'annulation de la session annuelle.

Tableau A.16

A16. Participation des parlementaires aux réunions d'hiver de l'AP de l'OSCE (2010-2021)												
Catégorie	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Femmes	49	58	60	50	64	61	58	53	59	62	61	84
Hommes	174	172	180	159	151	157	186	174	174	174	165	208
% Femmes	22 %	25 %	25 %	24 %	30 %	27,90 %	23,70 %	23,30 %	25,30 %	26,30 %	27,10 %	28,77 %
Total général	223	230	240	209	215	218	244	227	233	236	225	292

Remarque : Les calculs comprennent les membres et les membres remplaçants des délégations, mais n'incluent pas le personnel des délégations, de l'AP de l'OSCE et des secrétariats de l'OSCE, les observateurs, les invités, les organisations parlementaires internationales et les partenaires pour la coopération.

Tableau A.17

A17. Observation des élections de l'AP de l'OSCE			
2020-2021			
Élections observées	Députés	Femmes	% Femmes
Monténégro, 30 août 2020	2	1	50,00 %
Géorgie, 30 octobre 2020	16	4	25,00 %
États-Unis, 3 novembre 2020	40	9	22,50 %
Kazakhstan, 10 janvier 2021	3	2	66,67 %
Kirghizistan, 10 janvier 2021	28	5	17,86 %
Bulgarie, 5 avril 2021	29	8	27,59 %
Albanie, 25 avril 2021	45	9	20,00 %
Arménie, 20 juin 2021	68	17	25,00 %
Total	231	55	23,81 %

Remarque : Chiffres de juin 2021; les calculs incluent les chefs des délégations de l'AP de l'OSCE, les coordonnateurs spéciaux des missions d'observation et les membres des délégations.

Tableau A.18

A.18 Femmes au parlement des pays de l'OSCE										
En avril 2021								En juin 2021		
Rang général	Pays	Chambre basse ou Chambre unique			Chambre haute ou Sénat			Femmes déléguées de l'AP de l'OSCE		
		Sièges	Femmes	%	Sièges	Femmes	%	Membres	Femmes	%
7	Suède	349	164	46,99 %	–	–	–	16	6	37,50 %
10	Andorre	28	13	46,43 %	–	–	–	4	1	25,00 %
12	Finlande	200	92	46,00 %	–	–	–	12	3	25,00 %
14	Norvège	169	75	44,40 %	–	–	–	12	6	50,00 %
16	Espagne	350	154	44,00 %	265	108	40,80 %	10	4	40,00 %
20	Suisse	200	84	42,00 %	46	12	26,09 %	8	3	37,50 %
“	Belgique	150	63	42,00 %	60	27	45,00 %	16	8	50,00 %
22	Biélorussie	110	44	40,00 %	60	15	25,00 %	12	2	16,67 %
“	Portugal	230	92	40,00 %	–	–	–	8	3	37,50 %
24	Autriche	183	73	39,90 %	61	22	36,07 %	7	2	28,57 %
25	Danemark	179	71	39,66 %	–	–	–	12	3	25,00 %
“	Islande	63	25	39,70 %	–	–	–	6	2	33,33 %
27	France	577	228	39,51 %	348	121	34,80 %	13	3	23,08 %
28	Pays-Bas	150	59	39,33 %	75	29	38,67 %	12	2	16,67 %
29	Macédoine du Nord	120	47	39,20 %	–	–	–	6	2	33,33 %
“	Serbie	250	98	39,20 %	–	–	–	8	4	50,00 %
36	Italie	630	225	35,71 %	320	110	34,38 %	13	1	7,69 %

39	Royaume-Uni	650	220	33,85 %	792	221	27,90 %	26	10	38,46 %
41	Monaco	24	8	33,33 %	–	–	–	2	1	50,00 %
“	Saint-Marin	60	20	33,30 %	–	–	–	4	1	25,00 %
44	Ouzbékistan	148	48	32,00 %	100	23	23,00 %	6	2	33,33 %
47	Luxembourg	60	19	31,70 %	–	–	–	10	2	20,00 %
48	Allemagne	709	223	31,50 %	69	25	36,20 %	26	12	46,15 %
50	Croatie	151	47	31,10 %	–	–	–	6	0	0,00 %
53	Canada	338	100	29,60 %	91	45	49,50 %	11	7	63,64 %
55	Albanie	122	36	29,51 %	–	–	–	3	2	66,67 %
56	Lettonie	100	29	29,00 %	–	–	–	3	1	33,33 %
59	Pologne	459	1302	28,30 %	100	24	24,00 %	16	5	31,25 %
60	Liechtenstein	25	7	28,00 %	–	–	–	4	2	50,00 %
63	Lituanie	141	39	27,70 %	–	–	–	4	2	50,00 %
67	États-Unis d'Amérique	439	117	27,20 %	100	24	24,00 %	27	4	14,81 %
68	Bulgarie	240	65	27,10 %	–	–	–	5	2	40,00 %
“	Kazakhstan	107	29	27,10 %	48	9	18,80 %	11	6	54,55 %
71	Slovénie	90	24	26,70 %	40	4	10,00 %	6	1	16,67 %
76	Bosnie-Herzégovine	42	11	26,20 %	15	3	20,00 %	3	1	33,33 %
82	Estonie	101	26	25,70 %	–	–	–	4	1	25,00 %
83	Turkménistan	124	31	25,00 %	48	13	27,10 %	6	2	33,33 %
78	République de Moldavie	101	25	24,75 %	–	–	–	6	1	16,67 %
87	Monténégro	81	20	24,70 %	–	–	–	6	2	33,33 %
91	Tadjikistan	63	15	23,81 %	31	7	22,58 %	4	1	25,00 %
94	République tchèque	200	46	23,00 %	81	12	14,81 %	8	1	12,50 %
98	Arménie	132	30	22,70 %	–	–	–	6	3	50,00 %
“	Slovaquie	150	34	22,70 %	–	–	–	7	1	14,29 %
101	Irlande	160	36	22,50 %	60	24	40,00 %	7	3	42,86 %
105	Grèce	300	65	21,70 %	–	–	–	10	3	30,00 %
109	Chypre	56	12	21,40 %	–	–	–	4	1	25,00 %
113	Ukraine	423	88	20,80 %	–	–	–	16	1	6,25 %
114	Géorgie	150	31	20,70 %	–	–	–	6	2	33,33 %
125	Roumanie	329	61	18,50 %	136	25	18,40 %	14	1	7,14 %
126	Azerbaïdjan	121	22	18,20 %	–	–	–	6	2	33,33 %
130	Mongolie	75	13	17,33 %	–	–	–	5	2	40,00 %
“	Turquie	600	104	17,32 %	–	–	–	8	0	0,00 %

132	Kirghizistan	117	20	17,10 %	–	–	–	6	1	16,67 %
133	Russie	450	71	15,78 %	170	29	17,06 %	14	2	14,29 %
151	Malte	67	9	13,43 %	–	–	–	6	0	0,00 %
157	Hongrie	199	24	12,06 %	–	–	–	6	2	33,33 %
Total		11 842	4 734	39,98 %	3 116	932	29,91 %	503	148	29,42 %

Remarque : Les chiffres correspondent au nombre de sièges actuellement occupés au Parlement. Les données du présent tableau ont été compilées par l'Union interparlementaire sur la base des informations fournies par les parlements nationaux. Les données figurant dans la partie droite du tableau (Femmes déléguées de l'AP de l'OSCE) sont compilées par l'AP de l'OSCE et datent de juin 2021.

Source : Union interparlementaire, *Les femmes dans les parlements nationaux* (situation en avril 2021).

Tableau A.19

A19. Participation selon les sexes aux webinaires de l'AP de l'OSCE												
Avril 2020 à juin 2021												
Titre	Experts invités		Total	% Femmes	Membres de l'AP		Total	% Femmes	Tous les participants		Total général	% Femmes
	H	F			H	F			H	F		
2020												
« The Economic Security Fallout of the COVID-19 Pandemic » (disponible en anglais seulement)	3	0	3	0 %	32	9	41	21,95 %	48	33	81	40,70 %
« Respecting HR and democratic control during states of emergency » (disponible en anglais seulement)	1	1	2	50 %	32	19	51	37,20 %	55	67	122	54,90 %
« COVID's Impact on Conflicts in the OSCE region » (disponible en anglais seulement)	1	1	2	50 %	39	14	53	26,41 %	74	66	140	47,10 %
« COVID-19 : A turning point for environmental protection? » (disponible en anglais seulement)	1	2	3	67 %	28	14	42	33,30 %	56	50	106	47,10 %
« Protecting Refugees and Migrants during the Pandemic : Camps under lockdown » (disponible en anglais seulement)	1	1	2	50 %	23	10	33	30,30 %	51	46	97	47,40 %
« Countering Terrorism and Violent Extremism amidst the COVID-19 Pandemic » (disponible en anglais seulement)	4	1	5	20 %	32	11	43	25,58 %	110	57	167	34,13 %
« Gendered Impacts of COVID-19 » (disponible en anglais seulement)	0	3	3	100 %	15	20	35	57,14 %	29	67	96	69,79 %

« COVID-19 response in diverse societies : challenges and opportunities for stability and social cohesion » (disponible en anglais seulement)	1	1	2	50 %	18	16	34	47,06 %	42	56	98	57,14 %
Webinaire de l'AP de l'OSCE – « From the Arctic to global : The Political Role in addressing Climate Change » (disponible en anglais seulement)	2	1	3	33 %	16	18	34	52,94 %	41	51	92	55,43 %
Webinaire de l'AP de l'OSCE – « Parliamentarians & Journalists : Partners against Corruption » (disponible en anglais seulement)	4	1	5	20 %	25	15	40	37,50 %	54	44	98	44,90 %
« Paris Charter Anniversary Event » (disponible en anglais seulement)	3	1	4	25 %	36	15	51	29,41 %	61	42	103	40,78 %
2021												
« Towards Helsinki +50 : Reaffirming a Common Purpose » (disponible en anglais seulement)	2	0	2	0 %	29	18	47	38,30 %	74	58	132	43,94 %
Deuxième réunion de l'AP de l'OSCE – « Call for Action – Helsinki +50 Process » (disponible en anglais seulement)	1	0	1	0 %	32	15	47	31,91 %	51	55	106	51,89 %
« Humanitarian Protection and Human Rights in Conflict Zones » (disponible en anglais seulement)	2	1	3	33 %	23	23	46	50,00 %	42	57	99	57,58 %
Conférence interparlementaire conjointe sur le contre-terrorisme	4	1	5	20 %	21	11	32	34,38 %	29	24	53	45,28 %
Troisième réunion de l'AP de l'OSCE – « Call for Action – Helsinki +50 Process » (disponible en anglais seulement)	2	2	4	50 %	26	20	46	43,48 %	43	49	92	53,26 %
Audition en ligne du Centre pour la lutte contre le terrorisme sur les combattants terroristes étrangers (disponible en anglais seulement)	2	2	4	50 %	17	9	26	34,62 %	33	33	66	50,00 %
Événement conjoint de l'AP de l'OSCE, du BIDDH et du Programme sur les questions d'égalité entre les sexes du Secrétariat de l'OSCE intitulé « Evidence-based law making to prevent and combat violence against women » (disponible en anglais seulement)	0	3	3	100 %	11	16	27	59,26 %	42	95	137	69,34 %

« Framing the Environmental Security – Public Health Nexus » (disponible en anglais seulement)	3	2	5	40 %	24	14	38	36,84 %	36	34	70	48,57 %
« OSCE Parliamentary Assembly Meeting with Young Political Leaders » (disponible en anglais seulement)	3	3	6	50 %	14	12	26	46,15 %	20	32	52	61,54 %
« Health as a human right » (disponible en anglais seulement)	1	2	3	67 %	13	7	20	35,00 %	25	28	53	52,83 %
Webinaire parlementaire – « Transparency and Predictability in Military Affairs : The Role of the OSCE » (disponible en anglais seulement)	2	1	3	33 %	14	2	16	12,50 %	39	16	55	29,09 %
Total général	43	30	73	41 %	520	308	828	37,20 %	1 055	1 060	2 115	50,12 %